

SEANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2007

Président : M. John LINGG
 Vice-président : M. Dominique ZEHFUS
 Secrétaire : M. Damien BONFANTI
 Membres : Mmes Lucia BARBEY, Murielle MARCHIANDO, Louise REY

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Alain BOSSHARD, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, Carole ESTOPPEY, MM. Yves FAVRE, Stéphane FLOREY, Jean FONTAINE, Roger GOLAY, Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Patrick LUSSI, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, Frédéric PROGIN, Mmes Orane REULAND, Suzanne RICHERT, MM. David RÖTHLISBERGER, Karel STUDER, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
 M. François LANCE, M. Frédéric RENEVEY,
 Conseillers administratifs
 Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2007
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séances des 10 septembre et 12 novembre 2007 – Rapporteur : M. Cédric ANNEN**
 - a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2008 et fixation des centimes additionnels **p. 99 Arrêté**
 - b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2008 **p. 112 Arrêté**
- 7) **Commission des travaux et constructions – Séance du 8 novembre 2007 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séance du 12 novembre 2007 – Rapporteur : M. Cédric ANNEN
 - a) Quartier Les Marbriers – Secteur Est
 - Collecteurs d'eaux polluées et non polluées, route de St-Georges, tronçon Repos Plateau – Crédit de construction (Fr. 590'000.--) **p. 112 Arrêté**
 - b) Divers
- 8) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance des 5 septembre et 10 octobre 2007 – Rapporteurs : MM. Thierry AESCHBACHER et Cyril MIZRAHI**
 Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Lancy (création d'une zone de verdure, de deux zones des bois et forêts et abrogation des zones de développement 3 et 5) au lieu-dit « Parc Pré-Monnard et Parc Navazza-Oltramaré » **p. 113 Arrêté**

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

- 9) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 10 octobre 2007 –**
Rapporteur : M. Cyril MIZRAHI
- a) Plan directeur de quartier des Semailles **p. 115** **Vote de principe**
b) Mutation parcellaire des parcelles 1844 DP 3816 et 3818,
rampe du Pont-Rouge (Fr. 8'000.--) **p. 118** **Arrêté**
c) Divers
- 10) **Commission de l'environnement et développement durable –**
Séance du 11 octobre 2007 –
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO
- a) Election du Président et du Vice-président **p. 120** **Information**
b) Présentation du développement durable par M. Alexandre Epalle,
responsable du Département cantonal du développement durable **p. 120** **Information**
c) Remplacement d'un tracteur pour le Service des parcs, promenades
et maintenance – Crédit d'investissement (Fr. 130'000.--) **p. 122** **Arrêté**
d) Statistiques des déchets pour 2006 **p. 123** **Information**
e) Motion Energie XXI **p. 123** **Information**
f) Divers
- 11) **Commission des travaux et constructions –**
Séances des 13 septembre, 4 octobre et 8 novembre 2007 –
Rapporteurs : M. Thierry AESCHBACHER et
Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN
Villa Tacchini – Définition du programme de la nouvelle salle **p. 126** **Vote de principe**
- 12) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication –**
Séance du 29 octobre 2007 –
Rapporteur : M. Javier ALONSO
- a) Nomination des présidences et vice-présidences des bureaux de vote
pour 2008 **p. 127** **Vote**
b) Divers
- 13) **Commission de l'aménagement du territoire –**
Séance du 6 novembre 2007 –
Rapporteur : M. Cyril MIZRAHI
- a) Présentation par les mandataires du tracé du tram TCOB
(Tram Cornavin-Onex-Bernex) **p. 129** **Information**
b) Lancy-Onex / Les Mouilles – Pré-Longet
- Projet de plan localisé de quartier No 29473-527-543 **p. 132** **Arrêté**
- 14) **Commission de l'aménagement du territoire –**
Séances des 10 octobre et 6 novembre 2007 –
Rapporteur : M. Cyril MIZRAHI
Dérégulation au taux d'utilisation du sol **p. 135** **Information**
- 15) **Commissions de l'aménagement du territoire et environnement et développement**
durable – Séance du 6 novembre 2007 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
Résolution relative au plan de circulation du secteur place du 1^{er}-Août,
Communes-Réunies, Curé-Baud, Semailles et Palettes **p. 136** **Information**
- 16) **Commission des affaires sociales – Séance du 31 octobre 2007 –**
Rapporteur : M. Patrick LUSSI
Cuisine scolaire de l'école Cérésole
- Audition des pétitionnaires et d'un représentant du GIAP **p. 137** **Information**
- 17) Projet de délibération du groupe UDC pour l'annulation de la délégation de
compétence au Conseil administratif dans le cadre des préavis communaux
en matière de naturalisations **p. 139** **Arrêté**
- 18) Propositions individuelles et questions **p. 145**

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

19) Questions du public

M. LINGG : Mesdames, Messieurs, les Conseillers, bonsoir. Je salue également notre Conseil administratif incorpore, les représentants de l'administration, Mme de Garrini en tête et Mme Augsburgger, notre secrétaire, les représentants des médias ainsi que Mesdames et Messieurs, le public, qui venez chaque mois suivre nos débats.

Aujourd'hui, nous avons une séance avec un long ordre du jour, nous allons tout de suite commencer avec le premier point.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. LUSSI : Au point 6), vu notre position par rapport au budget, je demande de prévoir un deuxième point qui sera un rapport de minorité.

M. LINGG : Il n'y a pas d'opposition de rajouter un point a2) pour un rapport de minorité ?

L'ordre du jour est donc accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 OCTOBRE 2007

M. LINGG : Le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LINGG : Il n'y en a pas.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : J'aimerais d'abord vous remercier de la carte postale reçue de Sion, lors de course du Conseil municipal, qui m'a été remise directement dans ma chambre d'hôpital par votre président ainsi que la sympathique carte signée par l'ensemble des Conseillers municipaux, j'imagine lors de la dernière séance. Je saisis cette occasion pour remercier celles et ceux, qui, à titre individuel, m'ont rendu visite lors de mes deux séjours à l'hôpital, qui m'ont adressé des mots d'encouragement ou qui m'ont téléphoné. Sachez, que dans ces moments difficiles, j'ai apprécié ces gestes à leur juste valeur !

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Quelques rappels de manifestations culturelles :

- Le vernissage de la prochaine exposition à la Ferme de la Chapelle dédiée à Sohja Rosalia Bauters, peintre, se déroulera le mardi 27 novembre dès 18 heures. Pour les habitués à ces vernissages, notez le changement de jour, soit le mardi au lieu du mercredi !
- Le vernissage de la prochaine exposition d'art contemporain de Buy-Sellf à la villa Bernasconi qui se déroulera le vendredi 30 novembre dès 18.30 heures.

Plusieurs concerts se dérouleront durant ce mois de décembre :

- Le 2 décembre à 17 heures à l'église Notre-Dame-des-Grâces l'Orchestre de Lancy-Genève et le Chœur d'Enfants du Pré-du-Camp interpréteront des Rythmes et des Chants d'Amérique Latine.
- Le décembre à 17 heures la Musique de Lancy et la chorale Le Moléson donneront un concert cette fois à l'église du Petit-Lancy.
- Le 23 décembre à 17 heures, l'Orchestre Buissonnier donnera un concert de Noël en l'église catholique chrétienne du Grand-Lancy.
- Enfin n'oubliez pas, le Marché de Noël de l'Association des Habitants du Petit-Lancy qui se déroulera ce week-end à l'Espace Gaimont.

Je me réjouis de vous rencontrer lors de l'une ou l'autre de ces manifestations.

Enfin, j'aimerais rappeler aux futurs rapporteurs qui auraient une présentation à l'écran, associée à la lecture de leur rapport, de prendre rapidement contact avec M. Didier Andrey au Service des travaux et constructions afin que celui-ci puisse préparer les clichés et surtout réserver sa soirée !

Une autre information concernant la police et les ASM. J'aimerais vous signaler quelques contrôles routiers qui auront lieu en collaboration avec la gendarmerie Lancy-Onex :

- 27 novembre de 07.30 à 08.30 heures sur l'avenue Eugène-Lance
- 29 novembre de 07.30 à 08.30 heures au chemin du Pré-Monnard
- 6 décembre de 17.00 à 18.00 heures au chemin du Pré-Monnard

M. RENEVEY : Deux informations. A Mme Vergain qui posait la question des problèmes d'énergie aux pavillons de l'école de la Caroline, on a rajouté 4 points lumineux pour améliorer le confort de toutes et tous. Pour Mme Casutt, on va installer des bandes opaques sur l'entrée de la ferme Navazza pour éviter que de nouveaux accidents se produisent, afin de voir la vitre.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

M. LINGG : Pour le point 6, il y aura donc le rapport de minorité de M. Lussi.

6. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS
Séances des 10 septembre et 12 novembre 2007 –
Rapporteur : M. Cédric ANNEN

Séance ordinaire du 22 novembre 2007**Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2008 et fixation des centimes additionnels**

=====
M. ANNEN présente le sujet : En préambule, M. Lance nous annonce que M. Kaeser a émis le désir de cesser son activité à la Ville de Lancy. Le Conseil administratif a pris acte de cette décision et a nommé Mme Andrey, cheffe de service depuis le 1^{er} janvier 2008 ; d'ici-là elle occupe ce poste ad intérim.

Le budget des investissements est présenté à la Commission pour un montant total de Fr. 40'362'000.--. Il est rappelé que ce budget sont des intentions de dépenses pour l'année 2008.

Les postes principaux sont :

- *Administration générale*
- *Maison de sécurité*
- *Ecoles*
- *Villa Bernasconi*
- *Parc Louis-Bertrand*
- *Stade des Fraisiers*
- *Quartier de Lancy-Sud*
- *Routes*
- *Déchetteries*
- *Patrimoine administratif et patrimoine financier*

M. Lance nous informe de l'important travail du service financier pour l'élaboration de ce budget et de la prudence du Conseil administratif quant à l'estimation des recettes fiscales communiquée par le Canton.

Suite à une question d'un commissaire sur le délai fixé par la loi pour la remise du budget au 15 novembre, il lui est répondu qu'une dérogation a été donnée à Lancy pour le vendredi 23 au matin pour que le Conseil Municipal puisse voter lors de sa séance du 22 novembre.

Le budget administratif est passé en revue, premièrement sur les écarts par rapport au budget 2007 (Document 1).

C'est page par page que les discussions se déroulent, il en découle des demandes d'informations et de précisions sur divers postes dont notamment : la CAP, les relations avec l'ACG, les subventions générales et plus spécifiquement les crèches, l'informatique, Cérésole, l'OCPA, l'état civil, les reports de charges aux communes, les économies d'énergies, les transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif, les ASM, les rénovations, la FAS'e.

Certains commissaires se sont étonnés du manque de temps et, par conséquent de la pression sous laquelle ils sont mis pour l'étude d'un budget aussi important. Il est demandé que, pour l'année prochaine, l'organisation se passe différemment et que les premiers documents soient remis pour une analyse plus fouillée. Il serait possible de se fixer une première analyse sur le budget des charges sans être bloqué par les estimations du canton qui n'arrivent qu'au mois de septembre. M. Lance ne voit aucun inconvénient à cette réorganisation.

Le budget administratif global est l'objet de la seconde partie de l'examen des documents.

Avant le début du passage en revue de ce document, un commissaire souhaite intervenir sur un problème de fond. Pour son groupe, le fait de couvrir le déficit d'exploitation par les résultats du

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

patrimoine financier n'est pas cohérent. Les charges d'exploitation ne devraient être couvertes que par les produits fiscaux, et l'utilisation de l'excédent de recettes de la gestion des immeubles devrait servir à la diminution de la dette. Il s'ensuit un débat animé et courtois.

Après avoir abordé cette problématique de fond, le budget est examiné page par page soulevant demandes d'informations, débats d'idées et positionnement politique.

A la fin d'une longue séance, le budget de fonctionnement et d'investissement 2008 et fixation des centimes additionnels est préavisé favorablement par 6 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions. La fixation du montant minimum de la taxe professionnelle est acceptée à l'unanimité.

M. LINGG : Avant de passer la parole à M. Lussi, je souhaite savoir, conformément à notre règlement, si vous souhaitez entrer dans le débat maintenant avant le rapport de minorité, ou si on laisse M. Lussi d'abord nous lire son rapport.

Pas d'opposition, M. Lussi à vous.

M. LUSSI : Vous l'avez relevé, lors de l'exposé du rapporteur, le groupe UDC s'est opposé, en commission, au vote du budget tel que présenté.

Le propos de ce rapport de minorité n'est pas de vous contraindre à entendre une diatribe partisane, mais de conduire une réflexion plus large, au-delà des dogmes de chacun, sur les incidences de nos décisions financières et leur traduction pour le quotidien de nos concitoyens.

Pour bien comprendre l'esprit de cette intervention, pour le public qui nous écoute et sans vouloir offenser quiconque, il est utile de rappeler la portée de notre mandat de Conseiller municipal.

La loi sur l'administration des communes B 6 05, dans son chapitre IV, article 30, Fonction délibérative fixe alinéa I :

Le Conseil municipal délibère sur les objets suivants :
Lettre a) : Le budget de fonctionnement de la commune.

Permettez-moi de vous rappeler la définition d'une délibération, selon le Larousse :

« Examen et discussion orale d'une affaire. Résultat de cet examen. Décision. Réflexion destinée à peser le pour et le contre avant décision. »

C'est donc cette dernière définition, « Réflexion destinée à peser le pour et le contre avant décision » que ce rapport de minorité souhaite susciter.

Le concept ayant conduit à la présentation de ce budget 2008 n'est plus en phase avec les réalités financières et la volonté de réduction des dépenses publiques maintes fois exprimées dans les urnes par nos concitoyens.

Nous parlerons de ce concept désuet et des motivations de son rejet. Le détail des rubriques et chiffres à modifier étant à discuter dans les commissions ad hoc.

Par les artifices de son concept, ce budget 2008 est trompeur quand il annonce être équilibré et offrir, au résultat final, un léger boni de Fr. 674'827.--.

Ce boni n'est possible qu'en injectant le bénéfice du revenu du patrimoine communal, soit Fr. 4'526'912.--.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Ceci n'est plus admissible. Le budget de fonctionnement doit être en adéquation avec le revenu fiscal communal. Or, que lisons-nous :

Les charges sans immeubles (budget de fonctionnement)	Total Fr. 84'486'186.--
Les revenus sans immeubles (revenu fiscal)	Total Fr. 80'643'101.--

Le budget de fonctionnement n'est pas couvert par la rentrée fiscale. Il a un déficit de Fr. 3'339'639.--

Ce déficit est de plus théorique car, pour en minimiser l'ampleur, il prend déjà en compte une augmentation présumée des revenus fiscaux pour 2008, soit Fr. 4'071'776.--.

Une appréciation plus rigoureuse, mais toujours conforme à la réalité, pourrait aussi dire que le déficit de fonctionnement pour 2008 sera de l'ordre de Fr. 7,5 millions !

Le deuxième domaine de ce concept à rejeter est l'augmentation exponentielle prévue de la dette publique :

Comptes 2005	Fr. 109'250'000.—
Comptes 2006	Fr. 120'750'000.—
Budget 2007	Fr. 125'736'000.—
Budget 2008	Fr. 152'567'000.—
Pour arriver 2011	Fr. 203'631'000.—

La dette va doubler en 9 ans.

Nous sommes dans un cycle d'augmentation exponentielle de dépenses ou les faibles simulacres de bonis annoncés ne peuvent plus diminuer la dette. Ils sont même indécélables dans cette folle explosion de l'endettement, échappant à toute raison.

Ces constatations, Mesdames et Messieurs, doivent nous interroger. Avons-nous le droit de permettre un tel délabrement de nos finances ? Pouvons-nous réellement péjorer si gravement la qualité de vie des générations qui vont nous suivre ? Je parle de nos enfants.

Cette conception et cette gestion des finances publiques nous mènent au désastre, à la faillite. Et en Suisse, des faillites de communes ont déjà été prononcées.

Ne nous laissons pas endormir pas les annonces d'embellies fiscales. Même M. Hiler annonce leur vie éphémère.

Pour nos concitoyens, 2008 sera difficile. L'augmentation du coût de la vie par l'explosion des prix des carburants, des céréales etc. vont toucher durement le pouvoir d'achat de tout un chacun.

La perspective de taux d'intérêt en forte augmentation se dessine pour les prochaines années. Le coût de la dette deviendra insupportable et nous mènera à l'austérité.

Il y a trois manières de concevoir un budget :

- Obèse de dépenses croissantes flirtant avec les limites légales. Puis, pour les investissements, recours massif à l'emprunt ayant comme conséquence l'explosion de la dette publique. C'est ce qui nous est présenté aujourd'hui.
- Raisonnable. Il prévoit de maintenir les charges à un taux constant. Il affecte les bonis pour les investissements, à la réduction de la dette, puis à la diminution du centime, donc de l'impôt. C'est ce que nous vous demandons de considérer.
- D'austérité. Pratique imposée par les erreurs commises en amont, ce que nous ne souhaitons pas, mais qui nous pend au nez si nous continuons à dépenser sans compter.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

La maîtrise des dépenses publiques et la diminution de la fiscalité sont une réalité acceptée par bien des cantons suisses.

Sans vouloir faire de la polémique, je vous voudrais simplement interpellé un groupe fortement représenté dans ce Conseil et dont le parti mène également une vie publique importante dans le canton du Valais. La classe politique de ce canton a eu le courage, non seulement d'annuler pratiquement la dette publique en recevant les fameux excédents de la Banque Nationale (Valais Fr. 2.-- par habitant, Genève près de Fr. 40'000.--) mais aussi d'alléger la charge fiscale.

Cette attitude et ces décisions responsables sont le fruit de leurs réflexions et non des injonctions qui auraient été données par le parti que je représente.

Mesdames, Messieurs, il est de la charge du Conseil administratif de présenter le détail du budget. Mais il est de notre responsabilité et de notre devoir de le contrôler, voire de le refuser quand il évolue dans l'excès.

Pressé par le temps, ce budget n'a pas pu avoir la large discussion politique qu'il impliquait par son concept erroné.

Les délais légaux fixés au vendredi 23 novembre, soit demain, sa remise, votée par ce Conseil municipal au Conseil d'Etat. Nous n'avons plus le droit ou l'opportunité de le renvoyer en commission.

C'est donc bien en fonction des éléments et réflexions mentionnés dans ce rapport et uniquement pour ceux-ci que le groupe UDC vous demande de bien peser le pour et le contre avant de décider votre vote.

Ayons toujours en mémoire ce proverbe : « Les Conseillers ne sont pas les payeurs ».

Quant à nous, notre groupe refusera le budget 2008 tel que présenté dans la délibération soumise à notre vote.

M. LINGG : En fait, il ne s'agissait pas vraiment d'un rapport de minorité, vous avez déjà ouvert le débat.

M. GOLAY : Le groupe MCG a étudié de manière contrôlée le budget 2008, soit avant la commission ; en commission, il y a eu énormément d'interventions des uns et des autres qui montraient bien un très grand intérêt par rapport aux documents que nous avons reçus, seulement quelques jours avant cette séance de commission.

Nous n'étions pas prêts véritablement par rapport à ce budget, puisqu'il n'y a eu aucune étude au préalable des charges, où on aurait pu éventuellement intervenir, et le délai a été trop court pour que l'on puisse faire un travail avant cette séance de commission par rapport à la fameuse présentation qui n'était pas évidente pour tout le monde, ce qui fait que nous n'étions pas prêts à certaines questions qu'on aurait pu poser bien plus tôt pour intervenir sur ce budget, ce qui n'a pas du tout été le cas pour l'ensemble, je pense, des commissaires.

Donc, on a dû encore le travailler par la suite, puisque pendant cette commission des finances, personnellement, je me suis abstenu pour avoir l'avis du groupe, on l'a réétudié, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous pouvons en parler en toute connaissance de cause.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Il est clair, je ne veux pas répéter tout ce qui a été dit par M. Lussi, mais ce soir, nous ne pouvons pas accepter un budget de fonctionnement qui dégage un excédent de revenus de Fr. 670'000.--, et comme cela a été dit, qui est dû au revenu des immeubles, un revenu de quelques Fr. 4 millions.

Je vous rappelle que des excédents de revenus sur le parc immobilier devraient servir essentiellement à l'entretien des immeubles. On se sert un peu dans cette partie qui n'est pas vraiment dévolue à un budget d'exploitation.

Comme je l'ai dit, cette somme, en pleine période de croissance est quasiment insignifiante, voire pas acceptable par rapport à une période dynamique comme nous la connaissons aujourd'hui.

C'est clair que dans ce budget, il y a des points positifs, notamment, le poste dépenses du personnel puisqu'il y a une diminution de Fr. 240'000.--, le poste des subventions qui a une sensible augmentation de Fr. 150'000.--, ce qui est tout à fait acceptable. Le poste contributions et dédommagements qui a une augmentation à peu près d'un million et il est vrai qu'il est difficile de compresser dans ce poste, on peut le comprendre, ce sont des participations de financement telle que la participation à la France par rapport à nos recettes fiscales.

Ce qui nous inquiète le plus, comme cela a été soulevé tout à l'heure, c'est la dette globale, l'augmentation de cette dette qui passe de Fr. 125 millions à Fr. 152 millions, les intérêts de la dette vont passer de Fr. 4'444'000.-- à Fr. 4'720'000.--, on se rend compte que la dette explose, même si ce sont des investissements.

Je félicite aujourd'hui - j'étais un peu mitigé par rapport à la Maison de la Danse - mais je peux que saluer les intervenants qui ont lancé ce référendum, parce qu'alors là, la dette aurait explosé. Aujourd'hui, je me rends compte de leur intervention, même si je suis quelqu'un qui défend la culture, on peut les saluer d'avoir peut-être reporté un tel projet.

En dehors de cela, avec Fr. 125 millions on va passer à va à Fr. 152 millions, comme cela a été dit, dans les quelques années à venir, la dette globale va doubler, ce n'est pas acceptable dans une période de croissance. On part dans la même direction que la commune de Loèche-les-Bains qui s'est aussi offert des investissements énormes et qui, aujourd'hui, a vraiment de la difficulté, plus personne ne veut s'installer à Loèche-les-Bains. Je peux en parler en connaissance de cause puisque j'ai un bien immobilier sur le site, ce sont des valeurs qui se sont cassé la figure, plus personne ne veut s'investir dans cette commune par rapport aux hausses d'impôts.

On a pu remarquer aussi certaines dépenses au niveau des charges qui ne sont pas forcément utiles aujourd'hui, notamment, on l'a exprimé lors de la commission. On prend le cas par exemple de Floralties. Floralties Fr. 45'000.-- pour une exposition très intéressante, magnifique, on peut avoir plein de compliments par rapport à cela, mais Fr. 45'000.-- pour 9 jours, autant faire un parterre sur notre commune qui dure une année pour Fr. 45'000.--, et toute la collectivité de Lancy en profiterait.

Il faut savoir qu'il faut payer une entrée à Palexpo, que les Lancéens n'ont pas la gratuité, que c'est dans un but commercial, d'autant plus que c'est à Palexpo, cela favorise la venue de beaucoup de clients pour Fust, Media Markt etc., donc je ne vois pas où est la carte de visite, ou la motivation de nos horticulteurs de Lancy. Il y a beaucoup de sujets identiques qui auraient pu être mieux discutés à la commission.

Je prends le cas des crèches, on prend une crèche qui a des augmentations de Fr. 100'000.-- de charges par année, sur 20 ans, c'est quasiment Fr. 2 millions, on peut quand même s'interroger de ne pas avoir la possibilité de consulter les comptes quant à ces organismes semi-publics, vu le taux de subventions.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

D'autre part, aujourd'hui, on est dans une période de prospérité, avec une dette de Fr. 152 millions, même si c'est une dette d'investissements. Il faut savoir que peut-être dans quelques années, nous allons certainement retraverser des crises comme nous en avons connues dans les années 90. Aujourd'hui, il y a 28000 demandeurs d'emploi. A la prochaine crise qu'on va subir, telle que dans les années 90, on n'aura pas 28000 demandeurs d'emploi, on en aura certainement 50000, voire 60000 et là, les charges sociales vont exploser. En payant les intérêts de la dette comme on va payer aujourd'hui, ce ne sera pas possible de pouvoir assurer notre rôle social au niveau de la commune. Donc, on doit être un peu plus modéré par rapport à ces dépenses et mieux cibler les priorités.

Aujourd'hui, j'ai l'impression qu'on a un Conseil administratif flambeur, l'argent lui brûle les mains, je suis désolé de lui dire cela, mais je suis très surpris en tout cas du budget que vous nous présentez.

Nous ne pouvons pas accepter en l'état, on n'a plus le choix par rapport à ce budget, puisqu'on ne peut plus le renvoyer en commission, étant donné le délai. Donc le groupe MCG refusera ce budget tel qu'il est présenté.

Mme CASUTT : Encore une fois, nous remercions le travail du Service financier qui nous a présenté des comptes clairs avec des explications circonstanciées.

La commune de Lancy a la chance de pouvoir boucler le budget avec des chiffres positifs, ceci malgré les reports de charges du canton aux communes. Il est vrai néanmoins que les frais de fonctionnement augmentent, en regard du développement de la commune, alors que la dette est à hauteur des investissements à financer. Il faut continuer à être prudent avec les investissements, car les frais peuvent être maîtrisés alors que les rentrées fiscales sont toujours des estimations.

Malgré cela, la commune peut continuer à satisfaire le plus grand nombre d'habitants, grâce à des infrastructures et des subventions à tous les niveaux de la population, les crèches, les écoles, les sociétés sportives, la sécurité et les infrastructures pour les personnes âgées.

Le groupe Démocrate-chrétien acceptera ces comptes sans amendement, car nous avons eu la confirmation par nos Conseillers administratifs que tous les crédits d'investissement, ainsi que certains points litigieux, passeraient dans les commissions ad hoc avant acceptation par le Conseil municipal.

Nous avons également eu la promesse d'avoir plus d'une séance de commission pour étudier le budget de fonctionnement 2009.

M. ANNEN : Tout d'abord, avant mon intervention, je tenais à remercier le travail du Service financier. Toutes les interventions qu'il va entendre de manière négative ne lui sont évidemment pas adressées. Leur travail a été fait correctement.

Nous y voici ! C'est aujourd'hui le grand jour ! Nous allons devoir voter le budget 2008 !

Pas un arrêté de Fr. 250'000.--, non bien plus important Fr. 84 millions de fonctionnement de notre commune. Rendez-vous compte, plus de trois ans de revenu annuel de Marcel Ospel. Un budget de plus de Fr. 40 millions d'investissements qui équivaut à près de 10 ans de paiement de l'intérêt de la dette actuelle de notre commune. Une dette projetée pour 2008 à près de Fr. 150 millions, pratiquement un stade de la Praille avec les dépassements (excusez du peu).

Et pour analyser cela 10 jours avant et 10 jours après une commission des finances, oui une seule. Soyons sérieux, car cette façon de faire n'est pas acceptable. Des réponses à nos questions, des compléments d'informations, du temps d'analyses et de débats de fonds politiques, la sérénité sans

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

pression du Conseil administratif, tout nous a manqué pour pouvoir aborder les points sensibles de manière constructive.

Nous avons obtenu du Conseil administratif que la manière d'aborder le budget pour les années à venir soit revue et corrigée. Nous pourrions tout à fait avoir plus d'une séance pour ce sujet d'une importance capitale et avancer dans le temps les premières séances d'examen. Pourquoi ne pas analyser le budget de fonctionnement fin juin, sans attendre les estimations cantonales qui nous paralysent actuellement, puis le budget des investissements à la rentrée. Ceci nous laisserait le temps d'examiner de manière plus fouillée les postes sensibles et de pouvoir débattre lors d'une ultime séance de façon à consolider nos positions à tous.

Nous ne pouvons pas sans autre rester spectateurs des décisions du Conseil administratif et demeurer des validateurs des décisions politiques qui ne nous correspondent pas toujours. C'est pour l'instant l'impression que nous avons.

Alors, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, respectons la démocratie, endossons nos responsabilités et permettons-nous de faire notre travail dans la sérénité sans pression aucune, sans diktat aucun et avec une liberté d'expression démocratique dans le respect des idées de chacun.

Ah oui, oserais-je encore faire un vœu pieu ? Lors d'une séance aussi importante que l'examen du budget en Commission des Finances, serait-il possible de ressentir une implication totale du Conseil administratif incorpore et non pas 2 sur 3. Merci de votre attention !

M. VOLERY : Avant de lire la déclaration pour le parti Socialiste, j'aimerais faire deux rectificatifs. Au niveau du nombre de séances, il y en a eu deux, pour les investissements et le fonctionnement. Concernant la dette communale, c'est une projection.

Le groupe Socialiste a examiné le budget qui nous est présenté ce soir, et nous devons dire que le fonctionnement de la commission doit être amélioré pour ce qui est d'avoir les documents plus vite, afin de consacrer le temps qu'il faut pour étudier le budget et les comptes qui sont également du même ordre, afin de faire notre travail sans être stressé et de rendre une analyse plus conforme. Nous savons que, pour les projections des chiffres, nous dépendons en grande partie du Département des finances.

Le budget 2008 présente un excédent de Fr. 0.67 million, mais il faut tenir compte du résultat des immeubles et des villas de Fr. 4,53 millions pour arriver à cet excédent, autrement, sans cet apport il serait déficitaire, pour rappel, l'année passée le budget prévoyait un excédent du budget 2007 de Fr. 0,19 million.

Pour l'école Cérésole et son restaurant scolaire, nous devons être attentif, car un poste de cuisinière a été supprimé mais cela dépend du GIAP, nous veillerons à ce que la commune trouve une issue à cette situation qui n'arrange personne. Pour notre part, nous soutenons la politique du Conseil administratif sur les crèches, malgré les contraintes excessives de l'Etat sur leur fonctionnement, ce qui provoque des charges supplémentaires.

Les investissements pour 2008 sont déjà engagés pour Fr. 21,59 millions par des crédits déjà votés par ce Conseil. Pour notre part, dans les investissements, nous ne devons pas oublier que pour une ville qui a presque 30'000 habitants, une salle communale digne de ce nom ne serait pas un luxe.

Nous constatons année après année que le transfert de charges de l'Etat aux communes prend une proportion inquiétante sur les charges de notre commune.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

La dette communale est certes importante, mais il faut voir que notre patrimoine financier a une valeur supérieure à celle-ci. Nous le verrons dans une prochaine séance de la commission des finances, et qui sera rapportée à ce Conseil.

Pour conclure, Le groupe Socialiste tient à remercier l'ensemble du personnel communal en particulier le Service financier, avec à sa tête Mme Andrey.

Nous voterons le budget 2008 ainsi que la taxe professionnelle.

Mme RICHERT : Le groupe des Verts va voter le budget proposé, d'une part car les frais d'exploitation sont maîtrisés, d'autre part car le revenu net du patrimoine financier couvre quasiment les intérêts de la dette.

Cet élément est de prime importance pour nous. Si l'équilibre entre les intérêts de la dette et les revenus n'était plus assuré, il nous faudrait envisager de renoncer pour tout ou partie à des investissements conséquents qui pourraient être proposés par la suite.

Nous considérons que, pour l'instant, ce budget est équilibré, je confirme que nous l'acceptons.

Nous remercions le Service financier, en particulier, Mme Andrey qui, malgré l'absence prolongée et malheureusement définitive de M. Kaeser, a réussi à mener à bien avec son équipe l'établissement de ce budget très bien présenté.

M. ALONSO : Le débat sur le budget est peut-être l'instance dans laquelle, par le choix des objets à financer, chaque parti montre à la population, la manière dont il entend se positionner sur l'avenir de notre commune. Force est de constater qu'il faut rectifier quelques chiffres. Nous sommes 27000 habitants et nous aurions 28000 chômeurs.

En ce qui nous concerne, le parti Socialiste de Lancy souhaite la réalisation des projets de qualité qui conjuguent le respect de la nature, la promotion de la qualité de vie, ainsi que l'ambition architecturale et urbanistique. C'est pourquoi, nous entendons continuer à soutenir la mise en place de la politique communale en matière de logements, d'équipements, de préservation du patrimoine, d'espaces publics et collectifs, de paysages et du développement des secteurs d'activités. Ceci dans le but que les habitants trouvent dans leur commune un véritable espace de vie d'innovation, de démocratie, de culture, de mixité sociale et de solidarité.

La mise en place des réalisations dont le budget est l'expression chiffrée, demande des investissements mesurés mais ambitieux, mais aussi des décisions innovantes. C'est le défi du progrès que nous, socialistes de Lancy, sommes prêts à relever, discuter et partager avec tous ceux qui ont une vision à long terme de notre commune. Nous souhaitons une commune qui se projette dans l'avenir, une commune qui est appelée à se développer.

Nous souhaitons une commune :

- Ambitieuse à consolider et multiplier son patrimoine financier et administratif.
- Déterminée à soutenir sa population en répondant à ses besoins et à renforcer et développer le lien social et le tissu associatif.
- Dynamique dans le renforcement du tissu économique par le soutien à la création ou l'implantation des nouvelles entreprises.

En conclusion, nous souhaitons une commune proche de ses habitants et de ses acteurs économiques, nous souhaitons une commune plus solidaire.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

M. AESCHBACHER : Le groupe Libéral-Radical a pris connaissance du premier budget de cette nouvelle législature avec un très grand intérêt. Il en ressort que, malgré une légère progression des charges du budget de fonctionnement, et une prévision de résultat positif, ce budget hypothèque gravement l'avenir de la commune.

Si ce dernier est équilibré, c'est uniquement pour raison de l'apport du résultat financier de nos immeubles, comme cela a été rappelé par mes préopinants ; sans ceci, nous aurions un déficit de plus de Fr. 3,8 mios. Dans le même ordre d'idée, selon les prévisions du budget des investissements, la dette de notre Ville devrait croître de plus de 20 %, pour atteindre Fr. 152 mios, et porter dans le même temps, le montant des intérêts à Fr. 4,7 mios par an.

Enfin, le groupe Libéral-Radical constate que nous avons toujours un centime additionnel parmi les plus élevés du canton, soit 48 centimes, ce qui place Lancy dans le peloton de tête des 8 communes les plus chères de ce canton.

Nous constatons une dégradation générale de la capacité financière de la commune, dégradation confirmée par le ratio de la quotité d'endettement brute par rapport aux recettes de fonctionnement, quotité qui s'élèvera à 167 %, taux lorsqu'il se situe entre 160 et 200 % qui est considéré entre moyen et mauvais, et dès 200 % comme critique.

Comment la commune pourra-t-elle assurer le financement de futurs investissements prioritaires et profitables à nos habitants, sans recourir à l'emprunt et à l'augmentation exponentielle de la dette ou à une très forte augmentation du centime additionnel.

En effet, alors que la commune peut se prévaloir de résultats positifs ces cinq dernières années, je vous ferai grâce des chiffres, le Conseil administratif n'a rien fait pour diminuer la dette, au contraire, celle-ci ne fait qu'augmenter pour atteindre avec ce budget Fr. 5'500.-- par habitant. Il n'a rien fait également pour faire baisser le centime additionnel qui n'a pas bougé depuis 15 ans.

Aujourd'hui, dans une période de croissance économique, nous exigeons du Conseil administratif qu'il favorise une réduction substantielle de la dette, et que celle-ci nous mène à une baisse du centime additionnel. C'est dans ce sens que nous refuserons de voter ce budget rose, vert, orange.

M. GOLAY : Je me retourne vers mes collègues Socialistes, Verts et Démocrates-chrétiens, il faut bien être conscient que toutes les collectivités publiques font en sorte qu'en période de prospérité, ils réduisent leurs dettes afin de pouvoir prévenir le pire, c'est-à-dire les périodes de crise. Tout le monde a ce principe, même dans les entreprises privées, investir dans des périodes de crise, c'est relancer l'économie. Aujourd'hui, on paie nos investissements en les commandant nettement plus chers puisque, bien entendu, les entreprises montent leurs prix, il y a une inflation, ce qui fait qu'on paie nettement plus cher l'investissement aujourd'hui, donc raison pour laquelle, tout le monde a bien compris, on doit investir plutôt dans des périodes de crise pour donner du travail, relancer l'économie, comme je l'ai dit.

Quand je vous disais, je ne l'ai pas précisé, 28000 demandeurs d'emploi, demain, si je vous dit peut-être 50000, 60000, peut-être un peu moins, peu importe le chiffre, il y en aura certainement plus, pourquoi, je ne vous l'ai pas précisé. Hier, durant les années 90, on pouvait exporter notre chômage avec les fameux permis A, malheureusement, mais c'était comme cela, et puis également les permis de frontalier qui n'étaient pas renouvelés lorsqu'ils quittaient leur emploi, on ne leur donnait pas un nouveau permis ou de frontalier, ce qui faisait que le chômage en Suisse baissait considérablement par rapport à d'autres pays qui nous entouraient. On n'avait pas du tout le même taux de chômage, on avait toujours des taux très faibles.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Aujourd'hui, c'est cela qu'il faut voir, c'est surtout, plus tard, provisionner aujourd'hui pour assurer le côté social, je me vois mal, par rapport à une certaine politique que j'ai, dire, demain on privera certaines personnes qui sont dans le besoin, qui sont nécessiteuses, leur dire, on ne pourra pas vous donner une aide, une subvention, tout simplement parce qu'aujourd'hui, on a été trop gourmand par rapport à des investissements qui ne me paraissent pas prioritaires par rapport à cette liste. Je pense qu'aujourd'hui, on doit être conscient de ce fait, tout va bien, demain, ce sera trop tard, on doit pouvoir assurer nos arrières. Vous n'êtes pas là pour faire plaisir à vos Conseillers administratifs, en votant ce budget, vous devez aujourd'hui être ici simplement pour prendre l'intérêt général de nos citoyens par rapport à ce qui peut arriver, sans être pessimiste, mais c'est comme cela, c'est la vie.

M. LUSSI : Après avoir écouté chacun, croyez-moi que c'est avec de l'attention. J'ai deux choses à dire. La première chose, par rapport à M. Alonso, ne croyez pas que notre politique est de nous amener dans une désertification sociale, morale, de construction et de parc. Si vous regardez sur le plan suisse, bien des cantons, surtout bien des communes, font mieux que nous et moins cher. Il y a peut-être un problème là à se poser. Je l'ai cité tout à l'heure, le canton du Valais, a une différence d'impôt par rapport à nous d'environ 11 %, le Valais est joli et ce n'est pas le tiers monde.

Pour terminer, à l'attention du public qui nous écoute, lorsque nous avons formulé nos critiques au budget, c'était une de mes remarques finales, notre idée était quand même de dire, nous partons sur une base de dépenses 2007 qui je crois est loin d'être d'austérité et de restrictions, et on regarde, pour commencer à aller de l'avant pour avoir une masse d'argent pour aussi financer nos investissements. C'était notre propos aussi, ne cherchez pas à nous voir rigoureux alors que nous le sommes pas.

M. FAVRE : Juste quelques remarques concernant la Commission des finances, hormis le discours très long de M. Golay, je n'ai pas entendu une seule proposition, à part les Fr. 45'000.-- d'économies par rapport aux Fr. 150 mios de la dette. On rappelle que sur les Fr. 150 mios de dette, il y a les immeubles qui représentent à peu près Fr. 100 mios. Vous êtes nouveau, les groupes MCG, UDC dans le Conseil municipal, cela fait 3 ans que le mode de calcul des immeubles a été intégré dans le budget général. Vous pouvez dire maintenant que les immeubles servent à financer la dette, lorsqu'on a présenté le budget 2006, le système était le même et le bénéfice était de l'ordre de Fr. 6 mios, M. Lussi, cela vous ne l'avez pas rappelé. En 2006, le budget présenté avait un boni de Fr. 200'000.--, et à la fin des comptes, un bénéfice de Fr. 6 mios sans les immeubles.

Pour les Radicaux et Libéraux de revenir avec ce même discours, je suis un peu étonné de leur part. Ce qui me surprend encore plus, c'est que chaque fois qu'il y a un crédit d'investissement est voté, ils demandent de voter, il faut savoir maintenant où vous voulez faire des économies. Il y a deux, trois crédits à voter ce soir, je vais voir la position que vous allez prendre.

M. ANNEN : Je reviendrai sur quelques petites choses qui ont été dites ce soir. Tout d'abord, on dit maintenant que la dette explose, mais que ce n'est pas grave parce qu'on a des immeubles. C'est clair, on a des immeubles, on va les vendre, ou alors on les hypothèque. Si on les vend, on n'a plus d'immeubles, on n'a plus de revenus financiers, je vous ferai remarquer qu'actuellement si le budget est équilibré c'est grâce aux revenus des produits financiers, que l'on soit d'accord ou pas.

Deuxième chose, on pourrait les hypothéquer, mais on continuera de payer une dette hypothécaire, cela grèvera encore les charges. Je pense que de dire : on a des immeubles qui sont estimés à Fr. 200 mios, on peut les vendre pour rembourser la dette, on peut vendre plein de choses, mais après ce sont des choses qui amènent des revenus, des choses pour lesquelles, pour l'instant, on arrive à équilibrer le budget, même si la manière ne convient pas à tout le monde.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Ensuite, on parlait de la projection de la dette, on m'a fait remarquer que c'était une projection, maintenant le budget qu'on va voter ce soir, si ce n'est pas une projection, j'aimerais bien qu'on m'explique ce que c'est. Soit on se décide sur une projection et on en tient compte, parce qu'après, on va revenir dans deux ans, on vous avait dit que la dette allait augmenter, que vous ne l'aviez pas vu, une projection reste une projection, il faut quand même en tenir compte au moment du calcul.

Maintenant, j'entends M. Favre nous dire qu'on n'a pas pu proposer des choses, à part les Floralies, à part d'autres choses qui vont passer en commission. Maintenant, je me vois un peu mal de faire des propositions par rapport au peu d'informations que j'ai reçues en commission des finances quand on les a demandées, au peu de temps qu'on a eu pour analyser tout cela. Je suis prêt à débattre, à discuter des visions politiques que l'on peut avoir, on a peut-être des visions différentes et à un certain moment, quand on aura le temps d'analyser les choses plus profondément, c'est le but de mon intervention, on pourra dire, on fera des propositions. Je pense que si on nous donne le temps, on nous donne les moyens de faire les choses, on pourra avoir des débats constructifs.

M. MIZRAHI : Je suis d'accord avec M. Annen sur sa position concernant les immeubles. Je crois qu'effectivement, il faut garder les immeubles qui nous rapportent des revenus. Je ne comprends pas très bien, par contre, la position de M. Lussi, position qui consiste à dire que ce n'est pas valable qu'avec le produit des immeubles, on arrive à compenser les dépenses liées à la dette, là je crois qu'on mélange un peu les choux et les patates puisque les produits des immeubles sont aussi des résultats hors exploitation, tout comme les éléments de la dette, donc, je ne vois pas très bien où est le problème.

M. GOLAY : Pour répondre aussi à M. Favre, je pense que j'ai été Conseiller municipal dans la commune bien avant lui, s'il veut parler d'inexpérience peut-être, mais j'étais là, et je salue d'ailleurs la présence de M. Jacques Lance qui était Conseiller administratif, chargé des finances. A cette époque, c'était déjà pas mal, mais rien en comparaison à aujourd'hui. Je peux vous dire que c'est cela qui m'inquiète, et je pense que si vous souhaitez des amendements et ouvrir des débats, je suis prêt, mais ne venez pas dire comme votre groupe politique l'a fait lors du parlement, qu'on est anti-démocratique parce qu'on dépose des amendements, je suis prêt, je peux y passer la soirée. Nous avons des propositions, si c'est cela que vous voulez, on peut le faire. Mais, je pense que cela aurait dû être fait en commission, et bien avant ce soir.

M. LUSSI : Je veux rapidement m'excuser auprès de M. Favre, c'est vrai que ce n'est pas correct de l'interrompre dans son intervention, je vous prie de m'excuser. Ne venez pas nous chicaner dans une déclaration faite au début, en disant, nous arrivons, nous devons aussi faire preuve de pragmatisme, il s'agit d'objets antérieurs à nos décisions, et nous sommes conscients que la commune avance. Par contre, le budget, il est vrai, c'est là que nous pouvons développer un peu plus nos idées.

M. MIZRAHI : Excusez-moi, cela n'a pas été mon propos, je crois que vous m'avez mal compris. Je disais qu'on n'utilise pas les revenus d'immeubles pour combler le budget de fonctionnement. Par contre, il est très clair que cela va servir non seulement à la dette, et peut-être à avoir un cash-flow supplémentaire pour nos investissements et d'utiliser aussi mais pas simplement recourir massivement à l'emprunt, qu'on soit juste d'accord sur les thèmes que j'aborde.

M. LANCE : J'ai bien entendu toutes les interventions ce soir, en particulier celles de MM. Lussi, Golay et Annen. Première chose, au niveau de l'organisation des séances, je suis tout à fait conscient que cette séance de la Commission des finances du 12 novembre était un peu rapide pour vous, en considérant que nous avons toujours fonctionné ces 4 dernières années de cette façon-là. Il est vrai que nous avons repris un peu les habitudes des 4 dernières années, sans tenir compte des nouveaux élus.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Je suis tout à fait ouvert pour réorganiser les séances pour l'examen du budget annuel. Quand vous dites qu'il y a eu qu'une séance pour l'examen de ce budget, c'est faux, comme l'a dit M. Volery. Il y a eu une séance le 10 septembre concernant l'examen du budget des investissements qui, je vous rappelle, sont estimés à Fr. 40 mios, donc entre le 10 septembre et le 12 novembre, vous avez eu tout loisir d'étudier ce budget des investissements et de poser vos questions.

Concernant le produit des immeubles, je crois que ce n'est pas une nouveauté, les immeubles communaux ont toujours fait partie intégrante des comptes communaux ! Simplement, il y a 3 ans, nous avons pris l'option de sortir, au niveau de la présentation des comptes des immeubles, le revenu et les charges des immeubles, en rappelant, et cela a été dit, que nos immeubles ne sont en tous les cas pas hypothéqués. Tous les frais d'entretien et les investissements sur ces immeubles sont directement financés par les fonds de la commune, donc il n'y a pas de raison de les sortir des comptes communaux. Il est évident que, si nous vendions aujourd'hui ces immeubles, d'une valeur d'environ Fr. 200 mios, nous n'aurions évidemment plus de dette, et nous n'aurions plus d'intérêts de la dette, soit plus de Fr. 4 mios par année.

Autre chose, d'une façon générale, le Conseil administratif, le Service financier ont construit ce budget d'une façon tout à fait réfléchie par rapport au développement de la commune de Lancy. Vous savez très bien que Lancy n'est pas une commune figée. Nous ne sommes pas Céligny ou Genthod qui ne bougent pratiquement plus, nous sommes une commune suburbaine, dans le prolongement direct de la Ville de Genève. Nous faisons partie intégrante de l'agglomération urbaine de Genève et il est évident que de nouveaux quartiers vont démarrer ces prochaines années, par conséquent, il y aura aussi de gros investissements par rapport à la construction d'écoles, la construction de bâtiments publics ou la construction d'une salle communale qui nous fait cruellement défaut. Nous devons d'autre part rénover les écoles actuelles, nous devons aménager nos routes pour changer nos collecteurs, nous devons construire toutes sortes d'équipements publics qui sont en lien direct avec le développement de la commune.

Comme l'a dit M. Favre, pour diminuer la dette, il n'y a pas 36 solutions, nous arrêtons d'investir du jour au lendemain, au lieu de Fr. 40 mios, nous repartons à zéro, et en conséquence en ne faisant plus rien, nous allons diminuer notre dette d'une façon tout à fait significative. Je pense que ce n'est pas l'objectif de la commune de Lancy. D'autre part, au niveau du budget de fonctionnement, chaque année, nous offrons de nouvelles prestations à notre population de Lancy qui dépasse 27500 habitants, satisfaisant une demande de la part de nos citoyens. Avec l'évolution de la société, nous constatons une demande accrue au niveau des crèches, une demande au niveau des loisirs, donc là aussi, nous devons prévoir des frais de fonctionnement supplémentaires par rapport à cette modification du mode de vie. Nous pouvons faire ce que vous préconisez, c'est-à-dire figer certaines prestations, de ne plus rien faire, nous pouvons diminuer le centime additionnel, mais je ne pense pas que cela soit une attente de la part des citoyens.

Au niveau du Conseil administratif, nous estimons que ce n'est pas le moment de baisser le centime additionnel, parce que d'une part, j'entends que le boni n'est pas assez élevé au niveau de ce budget, d'autre part, on nous dit, c'est inadmissible parce que nous avons un découvert, un déficit d'exploitation de Fr. 3 mios, alors, il faudrait peut-être vous entendre par rapport à ces notions de comptabilité. En tous les cas, sachez que nous ne sommes pas des flambeurs, loin de là, nous travaillons pour le bien de Lancy, pour le bien de nos concitoyens, et nous pensons que ce budget a été bien construit, a été fait par rapport aux demandes des citoyens, par rapport à l'avenir du développement de la commune. Je trouve que refuser le budget pour certains arguments que j'ai entendus ce soir, vous avez le droit de décider, mais je trouve que c'est un peu un manque de responsabilité par rapport à l'avenir de notre commune.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Encore une fois, je pense et je suis persuadé que notre budget est bien construit, c'est clair que nous pouvons revenir quand vous voulez sur certaines dépenses prévues, comme l'a dit M. Favre, à chaque crédit d'investissement proposé soit à la Commission des travaux et constructions, soit à la Commission de l'environnement ou à d'autres commissions, donc vous avez tout loisir de discuter de ces investissements et de les refuser si vous estimez que cela va provoquer une augmentation de la dette. Si la dette est estimée à Fr. 152 mios à fin 2008, c'est simplement que nous avons pris toutes les dépenses de fonctionnement et toutes les dépenses d'investissement qui sont indiquées dans ce projet de budget 2008, et vous savez très bien à l'usage, que nous ne dépensons jamais tout ce qui est proposé dans les budgets. Au niveau des investissements, nous dépensons pratiquement que la moitié du budget des investissements par année, au niveau du fonctionnement, nous sommes très souvent en dessous des lignes budgétaires.

Dernière chose, M. Golay parle de provisionner. Pour ma part, au niveau du Service de surveillance des communes, nous ne pouvons pas en tant que commune provisionner, c'est interdit. Notre budget doit être équilibré. Quand j'entends M. Golay dire qu'il y a 28'000 demandeurs d'emploi à Genève, je ne sais pas d'où il a ces chiffres, car j'ai entendu pas plus tard que hier soir, un exposé de M. Longchamp où il disait qu'il y a avait 13'000 demandeurs d'emploi à Genève.

Vous parlez de relancer les investissements dans les années de vaches maigres. Je rappelle que dans les années 90, au niveau du budget communal, c'était des années difficiles ! Le Conseil administratif précédent a dû faire des sacrifices par rapport aux investissements ou aux frais d'entretien des immeubles. Ce retard, nous avons dû le rattraper par la suite, avec des investissements beaucoup plus importants au niveau de la rénovation de nos bâtiments publics, que ce soient les écoles, les bâtiments publics. Je pense que si nous proposons un budget d'investissement qui se montre conséquent nous l'admettons, c'est aussi pour entretenir un patrimoine administratif qui est utile pour notre collectivité.

M. ANNEN : Je pense qu'à un moment il faut savoir quelles responsabilités on a. Vous en parlez de responsabilité, oui, nous avons la responsabilité d'être à l'écoute de la population. La population veut qu'on s'occupe d'elle, mais je pense qu'elle ne veut pas qu'on s'occupe d'elle à n'importe quel prix. A un moment, c'est aussi de notre devoir, de dire attention, si la dette va augmenter, on risque une situation qui peut être précaire, maintenant, c'est juste une prévention, on a donné notre avis, vous avez donné le vôtre. Je me réjouis de voir et d'entendre qu'on n'a pas dépensé tout ce qui a été prévu.

Juste pour revenir au budget des investissements, il est clair, le budget des investissements on l'a reçu au mois de septembre, mais je vous rappelle aussi, on l'a dit en commission, il y a des choses, pour moi béotien, pour nous également, qui ne nous ont pas paru directement claires. Après quand vous avez un budget des investissements, un budget de fonctionnement c'est quand même plus facile de pouvoir réagir en se disant : pourquoi dans le fonctionnement on a cela par rapport à cet investissement ? Il y a des questions qui sont arrivées. Maintenant, il ne faut pas me dire qu'on a eu le temps, les investissements, on a eu le temps, je n'ai pas eu l'impression d'avoir des problématiques au niveau des investissements, la problématique elle est autre part. Nous avons une vision différente du Conseil administratif actuellement. Les débats sont clairs et on verra bien où on va. Ne pensez pas que nous sommes là pour prêter la population. Je pense qu'on veut aussi la préserver.

M. FLOREY : Je demande le vote nominal.

M. LINGG : La demande est acceptée étant donné que nous dépassons les 3 personnes prévues par le règlement.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

M. Aeschbacher – non / M. Alonso – oui / Mme Alonso-Pentzke – oui / M. Annen – non / M. Augsburgger – non / Mme Barbey – non / M. Bonfanti – oui / M. Bosshard – non / M. Calabrese – oui / Mme Casutt – oui / Mme Corminboeuf – oui / Mme Dilonardo – oui / Mme Estoppey – non / M. Favre – oui / M. Florey – non / M. Fontaine – non / M. Golay – non / M. Jaquet – oui / Mme Juillerat van der Linden – oui / M. Lussi – non / Mme Marchiando – oui / M. Mathieu – oui / M. Mizrahi – oui / M. Olofsson – non / M. Progin – oui / Mme Reuland – oui / Mme Rey – oui / Mme Richert – oui / M. Röthlisberger – non / M. Studer – oui / Mlle Vergain – oui / M. Vitali – oui / M. Volery – oui / M. Zehfus – non.

L'arrêté 6a) est accepté par 21 oui – 13 non – 0 abstention. (Voir Annexe).

M. LANCE : J'aimerais vous remercier pour ce vote positif et vous dire que le Conseil administratif a bien entendu les remarques des personnes qui se sont opposées à ce budget en rappelant, que ce soit au niveau de la Commission des finances ou dans d'autres commissions, le Conseil administratif est tout à fait prêt à discuter de vos propositions et vos remarques.

Je voulais surtout remercier le Service financier pour son immense travail pour l'élaboration de ce budget. Le Service financier qui est représenté ce soir par Mme Andrey et M. Chouet.

b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2008

=====

M. ANNEN présente le sujet : La fixation du montant minimum de la taxe professionnelle est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 8 novembre 2007 -
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 12 novembre 2007 –
Rapporteur : M. Cédric ANNEN**

**a) Quartier Les Marbriers – Secteur Est
Collecteurs d'eaux polluées et non polluées, route de St-Georges, tronçon
Repos Plateau –
Crédit de construction (Fr. 590'000.--)**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué donne le détail des travaux. Le montant total de ces travaux est estimé à environ Fr. 1'300'000.--. Il s'agit ici de la première phase qui comprend la route de Saint-Georges, le chemin du Repos et l'avenue du Plateau. Ce sont des grands travaux d'assainissement.

Un commissaire demande s'il y aura des incidences sur la circulation. Il lui est répondu que la circulation sera maintenue à double voie sur la route de Saint-Georges.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Un autre commissaire souhaite savoir ce qu'il reste comme travaux d'assainissement à effectuer sur la commune. En l'état, la commune arrive à la phase finale du plan d'évacuation des eaux.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. ANNEN présente le sujet : Après l'approbation unanime de ce dossier par la Commission des travaux et constructions, l'aspect financier est soumis à la commission. L'opération devrait être blanche au vu des recettes habituelles reliées à ce collecteur. Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué nous fait part de plusieurs divers.

Le projet de réduction de vitesse sur la contre-route des Communes-Réunies a été abandonné car il s'agit d'une route d'importance secondaire, elle ne permet donc pas des aménagements à 30km/h.

Des aménagements, sous forme d'une haie, sont en cours de réalisation pour canaliser les enfants sur la traversée du tram. Des installations de signaux lumineux et sonores sont également prévues à cet endroit.

Le Département de l'instruction publique a demandé d'aménager des locaux pour le nouveau directeur de l'école des Palettes. La demande d'autorisation a été validée; les travaux seront faits pendant les vacances scolaires de février.

Par ailleurs, une réflexion a lieu sur des travaux éventuels pour régler le problème de surpopulation du restaurant scolaire et pour améliorer la capacité d'accueil.

Un commissaire regrette que le mandat pour une étude des besoins du prochain centre socioculturel ait été confié à la même personne que pour le projet précédent. Le but était d'avoir un regard neuf sur ce projet, cela signifie que rien ne se passera aux Palettes pendant 4 ans. Il lui est répondu que le Conseil administratif a fixé un délai au mois de février pour l'étude.

**8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séances des 5 septembre et 10 octobre 2007 –
Rapporteurs : MM. Thierry AESCHBACHER et Cyril MIZRAHI**

**Projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Lancy
(création d'une zone de verdure, de deux zones des bois et forêts et abrogation des zones
de développement 3 et 5) au lieu-dit « parc Pré-Monnard et parc Navazza-Oltramare »**

=====

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué rappelle qu'à l'époque, le département de M. Moutinot avait lancé un train de modification de zones pour mettre en zone parc un certain nombre de parcs qui ne l'étaient pas, comme pour le sujet traité ce soir.

Le Président explique que l'on pourrait construire des bâtiments non lucratifs sur Navazza, ce que conteste un autre commissaire suivi par plusieurs membres de la commission qui souhaitent avoir copie de l'acte de donation et plus de précisions sur les zones de verdure et les contraintes y relatives.

Il est alors proposé par un commissaire de surseoir au vote et de traiter cette demande lors de la prochaine commission avec les éléments complets. Ce qui est accepté par la Commission le 5 septembre 2007.

M. MIZRAHI présente le sujet : Deux petites remarques, d'abord je vais rester assis car je n'arriverai pas à lire sur mon écran, je vous prie de m'en excuser. J'espère que vous ferez preuve d'un peu d'indulgence étant donné que ce sont mes premiers rapports.

Pour faire suite à la demande exprimée par certains commissaires lors de la séance du 5 septembre, les membres de la commission ont reçu un extrait de l'acte de donation, soit du legs de la parcelle Navazza, lequel dispose d'une part, que la parcelle devra « rester à perpétuité à destination de parc public » et, d'autre part, « qu'aucune construction commerciale, industrielle ne pourra être édifiée ».

Plusieurs commissaires sont d'avis, comme le Conseiller administratif en charge du dossier, que le passage de la zone villas en zone de verdure correspond au plus près à la volonté exprimée dans l'acte de donation, dès lors qu'il n'est pas possible de créer de nouvelles zones spécifiques pour chaque acte de donation. D'autre part, le changement de zone n'implique pas pour la ville de restrictions supplémentaires. Avec l'accord du Département des constructions, il est possible d'édifier des aménagements d'utilité publique en zone verdure, comme le montre l'exemple du Parc Bertrand.

D'autres commissaires sont au contraire d'avis que la définition de la zone verdure est plus contraignante que l'acte de donation, ce qui n'est pas opportun selon eux. Si la Commune décidait d'édifier des aménagements, ne seraient-ce que des toilettes, il deviendrait impossible de le faire. De même, la passerelle actuellement en construction en zone 5a n'aurait peut-être pas pu être faite en zone verdure. Concernant la villa « La Solitaire » ; si la Commune décidait de modifier un escalier, mettre un couvert, etc., elle ne pourrait pas le faire, selon certains commissaires.

La discussion se poursuit sur la valeur du terrain au bilan de la Commune, auparavant fixée à Fr. 450.- le mètre. Un commissaire pense que le changement de zone la diminuerait. Un autre commissaire répond que cette diminution a de facto déjà eu lieu en raison de l'affectation imposée par l'acte de donation.

Un commissaire rappelle que, lors du déclassement de terrains en zone agricole, il était prévu qu'un échange se fasse avec des terrains à bâtir (on appelait cela des surfaces d'assolement) pour les remettre en zone de verdure. Dans le cas présent, c'est en quelque sorte l'inverse, mais aucune compensation n'est prévue. Un autre commissaire objecte que ce raisonnement fonctionne pour autant que le terrain ne soit pas déjà inconstructible, or il l'est. Matériellement cela ne change rien. La Commune met simplement le zonage en conformité avec la situation matérielle du terrain.

Un commissaire souhaiterait savoir qui demande ce changement de zone, L'Etat ou la Commune ? Le Président rappelle qu'il y a quelques années, l'Etat avait demandé à ce que toute une série de terrains que possédait la commune soit classée en zone verte. Le projet de loi actuel est la suite logique de ces demandes.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

L'arrêté est accepté par 5 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

Certains commissaires s'inquiètent des restrictions qui seront imposées aux propriétaires des parcelles voisines de la nouvelle zone de bois et forêts, qui ne pourront plus construire à moins de 30m de ladite zone. Un commissaire rappelle que des dérogations sont toujours possibles. Le Conseiller administratif ajoute qu'il y a eu une enquête publique, et qu'il n'y a eu aucune opposition.

M. GOLAY : Je voulais juste intervenir par rapport à ces enquêtes publiques. Je pense qu'il faut inviter le Conseil administratif à prévenir non pas seulement par la Feuille d'avis officielle de la mise en place de ces enquêtes publiques, mais par un petit courrier, que les gens puissent prendre leur disposition parce qu'il est malheureux qu'ils apprennent bien après coup que le changement de zone va les léser par rapport au prix de leur terrain, etc.

Je pense que là c'est un petit plus que la commune pourrait offrir à ces propriétaires, en tout les cas, les prévenir. Je me demande combien de personnes lisent la Feuille d'avis officielle parmi nous, moi le premier, je ne la lis pas régulièrement.

M. FAVRE : Conformément à ce que nous avons voté et dit en commission, le groupe Démocrate-chrétien s'opposera au déclassement pour deux raisons. Il aurait fallu qu'il y ait deux projets de déclassement ces deux parcelles ne se touchent pas, il y a une certaine distance entre les deux. Pour la villa la Solitaire, il n'y a pas de problème, déclasser cette zone villa en zone verte, cela est possible. Du côté de Navazza, la servitude est largement suffisante et contraignante, l'acte de donation est suffisamment restrictif pour ne pas en remettre « une couche » en reclassant ce terrain en zone verte, on ne voit pas de motif suffisant pour accepter cette demande de déclassement. Pour le surplus, la distance de 30 mètres pour ceux qui bordent ce terrain, il y aura des problèmes qui vont se poser, les gens n'ont pas été prévenus de l'enquête publique, comme l'a dit M. Golay. Les gens ne se sont pas manifestés, mais pas tout le monde ne lit pas la Feuille d'avis officielle, donc je pense que c'est un motif suffisant pour s'opposer. Pour le Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement du territoire, il est plus facile de déclasser des terrains en zones de parcs que de déclasser des zones agricoles pour y construire des logements dont tout le monde a besoin.

L'arrêté 8) est accepté par 20 oui - 14 non – 0 abstention. (Voir Annexe).

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance du 10 octobre 2007 –Rapporteur : M. Cyril MIZRAHI**

a) Plan directeur de quartier des Semailles

=====

M. MIZRAHI présente le sujet : Le Président rappelle qu'après avoir entendu les architectes, la Commission leur avait demandé de soumettre les dossiers au Département. Le Conseiller administratif indique avoir demandé aux architectes d'attendre un mois jusqu'à ce que chaque groupe ait pu se déterminer sur ce plan de quartier. Ils ont, en revanche, déjà abordé le Département du territoire qui n'a pas fait valoir de problèmes particuliers. Il n'a pas le souvenir que la question ait été posée sur la légalité d'un plan directeur de quartier sans bâti. Un plan directeur, c'est une direction qui est donnée. Aux architectes de proposer des solutions à la Commune qui sera évidemment consultée.

La commission procède à un tour de table des groupes, puis à une discussion sur les différents points d'achoppement.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Tous les groupes soutiennent l'idée d'un plan directeur de quartier sans bâti. Il est relevé qu'un plan directeur de quartier devrait en principe laisser libre la définition exacte des immeubles, alors qu'actuellement les plans directeurs de quartiers sont trop précis. Cela va à l'encontre du but de la loi. Les groupes sont d'avis qu'il convient de laisser les architectes exercer leur génie et qu'il sera toujours possible de faire des remarques sur les plans localisés de quartiers. Le Conseiller administratif a en outre relevé qu'il serait souhaitable que la densité maximale soit indiquée, à moins que certains désirent qu'elle soit supérieure à 1. Le Président pense en outre que les architectes auteurs du concept devraient pouvoir garder le pilotage et s'exprimer par la suite sur la conformité des plans localisés de quartiers à la ligne posée par le plan directeur de quartier.

Le Président rappelle qu'il y avait une amorce de chemin piétonnier entre les Semailles et l'avenue Curé-Baud dans le plan directeur des années 90. Son groupe estime ainsi qu'il aurait été bon de le prolonger jusqu'au chemin des Palettes. Ce serait judicieux qu'il figure sur le plan pour éviter qu'un immeuble soit placé transversalement et qu'il le coupe. M. Baertschi prend note de la proposition du Président.

Le groupe Libéral Radical propose d'inviter les auteurs de la pétition contre le premier plan de quartier, vu la virulence des critiques émises à l'époque. Le groupe des Verts, notamment, pose la question de la légitimité : faut-il consulter tous les habitants, seulement ceux du quartier ou seulement les pétitionnaires ? Un commissaire relève que l'un n'exclut pas forcément les autres. Un autre fait remarquer que c'est le rôle des Conseillers municipaux de représenter l'ensemble de la population. Le Président souligne par ailleurs que le plan est en outre soumis à une procédure d'opposition. Il rappelle que lors du premier plan directeur de quartier, le projet de la maquette avait été soumis en 2003 ou 2004 à la population. Il y avait beaucoup de monde, mais aucune remarque n'avait été formulée. Une année après, il y avait pourtant 3000 pétitionnaires de tout le canton. Un commissaire ajoute que la pétition portait sur un projet complètement différent, les critiques principales portant sur l'édification de nouvelles tours.

Une discussion nourrie s'engage sur la question du régime de circulation prévu au chemin des Semailles. Alors que le projet prévoit une zone 30 ou une zone de rencontre, le groupe UDC et un autre commissaire sont opposés à la zone de rencontre, parce qu'ils sont d'avis que dans une telle zone les règles sont peu claires, ce qui accroîtrait le risque d'accidents. Les groupes Vert et Socialiste pensent au contraire que le régime juridique fondé sur la priorité des piétons est clair et que les Semailles s'y prêtent particulièrement. La zone de rencontre apporte selon eux un plus en terme de qualité de vie. Le groupe Radical Libéral est d'avis de consulter les habitants du quartier, tandis que le MCG souligne que le critère No 1 est celui de l'amélioration de la sécurité. Selon le Conseiller administratif, au niveau d'un plan directeur de quartier, il est possible de ne faire que des recommandations à ce sujet. Il pense qu'il faut laisser la question ouverte et que le Conseil municipal devra se déterminer au moment où le projet sera ficelé.

Un commissaire propose d'essayer d'obtenir le même nombre de places de parc dans ce projet qu'il en existe aujourd'hui, pour éviter des réactions hostiles et pour pouvoir aller de l'avant. Le Président signale que c'est l'Office cantonal de la mobilité qui fixe le nombre de places de parking, par plan localisé de quartier, et non pas les communes. Selon M. Baertschi, il y en aura davantage qu'actuellement. Si ce quartier passe à une densité de 1, le nombre d'habitants va quadrupler et le nombre de voitures va probablement être multiplié par 6. En outre, dans un plan localisé de quartier, on prend en compte les places visiteurs.

La proposition du Président de voter uniquement sur des gabarits et des séparations de plan localisés de quartiers sous réserve de l'accord du Département est acceptée à la majorité avec 2 abstentions.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

La seconde proposition de discuter ultérieurement de la notion de zone de rencontres sur le chemin des Semailles est acceptée à l'unanimité.

Mme CORMINBOEUF : Notre groupe approuve avec enthousiasme ce nouveau projet de plan directeur de quartier et ce concept innovant en matière d'urbanisme, car il laisse une grande liberté dans l'implantation future des immeubles.

Ce plan directeur de quartier fixe les périmètres dans lesquels les bâtiments peuvent être insérés ainsi que les gabarits et les accès aux différents parkings.

Afin que ce plan directeur garde toute sa cohérence dans le futur, nous souhaitons que les urbanistes, concepteurs de ce plan, assistent la commission communale de l'aménagement du territoire lorsque nous serons soumis à des plans localisés de quartiers issus du découpage qu'ils proposent.

Nous souhaitons également que le Département du territoire valide ce plan directeur, même si les immeubles ne sont pas tracés formellement, leurs emplacements et gabarits seulement suggérés.

La Commission a débattu longuement sur la problématique que cause l'éventualité d'une mise en zone de rencontre au chemin des Semailles. Il ne s'agit que d'une proposition à débattre entre tous les partis, et nous regretterions que certains groupes rejettent ce plan directeur uniquement à ce motif.

En fonction de quoi, nous voterons ce plan et incitons tous les membres de ce conseil à faire de même.

Je terminerai en relevant que le parti Démocrate-chrétien ne regrette pas de s'être fait traiter de girouette, car le résultat présenté ce soir en vaut la peine, et nous sommes ainsi persuadés que ce projet rencontrera beaucoup moins d'opposition au sein du quartier et des habitants en général.

M. BAERTSCHI : Le Département a été consulté et j'ai deux trois informations qui vont dans le sens des soucis des commissaires. Ce mail piétonnier qui avait été dessiné par le Département depuis fort longtemps, il a donc été remis, il fera partie du plan directeur de quartier. Le 1 de densité est accepté depuis fort longtemps par le Département de l'aménagement du territoire, il n'est pas remis en question. Et enfin, pour Mme Corminboeuf, je pense en effet que c'est une excellente suggestion de faire venir les mandataires lors d'un futur plan localisé de quartier.

M. GOLAY : Je veux juste rectifier quelque chose que j'ai entendu. Effectivement, je l'ai dit en commission, j'étais inquiet par rapport à une diminution de places de parc, ce n'est pas l'Office cantonal de la mobilité qui décide, c'est la commune qui décide si on veut des places de parc ou pas. C'est clair qu'il y a certains critères par rapport à des dangers, etc., mais c'est la commune qui décide encore de ses places de parc. C'est ce qui a provoqué le conflit bien des fois entre la ville et le canton par rapport à ces décisions qui ont été prises par un conseiller administratif qui vient de quitter tout dernièrement, qui supprimait, selon certains, beaucoup de places de parc, alors que ce n'était pas du tout le cas des places de parc par rapport aux zones 30, il est possible de les conserver. Je le dis bien, je m'adresse plutôt à la Droite puisque c'est leur sujet, qui est un peu combattu, les diminutions de places de parc c'est dû au développement des transports publics qui a fait qu'il y a eu ces diminutions, mais les zones 30 n'ont absolument pas diminué les places de parc en ville, sauf dans le quartier de St-Jean pour quelques dizaines et un autre quartier, mais c'était relativement très près. Par contre, il y a 2000 places de parc qui ont été supprimées en ville de Genève, même si on n'est pas là pour débattre sur la ville de Genève, mais pour donner simplement cet argument, 2000 places de parc dues au réseau transports publics en développement.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Attention, par rapport à une zone de rencontre, il y aura diminution de places de parc, puisqu'il y a des aménagements supérieurs par rapport à une zone 30 qui devront être faits pour vraiment limiter la vitesse des véhicules. C'est là qu'on peut heurter les gens si on devait diminuer des places de parc car, partout, où il y a ces zones 30, ou zones de rencontre, c'est l'inquiétude des gens, c'est la diminution des places de parc. C'est pour cela que je voulais juste corriger ce point.

Vote de principe accepté à l'unanimité.

b) Mutation parcellaire des parcelles 1844 DP 3816 et 3818, rampe du Pont-Rouge (Fr. 8'000.--)

=====

M. MIZRAHI présente le sujet : Le Conseiller administratif explique que cette proposition de mutation fait suite à la découverte qu'un certain nombre de m², achetés par des particuliers, se trouvent actuellement sur la route et sur le trottoir. Ils ne font plus partie de la zone à bâtir. M. Kuonen commente ensuite le plan où l'on peut voir la parcelle 4412 appartenant à un propriétaire privé après R.) ainsi qu'une sous-parcelle du domaine public 3816, sur la rampe du Pont-Rouge. La sous-parcelle 1844 B, ancienne numérotation de la parcelle 4412, a une surface de 36 m² et sa limite se trouve sur la chaussée, ce qui est une incongruité.

C'est en 2001-2002 que cette anomalie, au niveau parcellaire, avait été constatée lors d'une étude pour aménager un chemin à cet endroit. Des contacts ont été pris avec le propriétaire qui, après de longues négociations, accepterait en échange de la parcelle 1844 B de 36 m², la parcelle du domaine public 3818 B qui fait 17 m². Il y aurait donc un solde de 19 m² pour lequel la Commune offrirait Fr. 8'000.--, soit Fr. 421.--/m² pour de la zone villa.

M. Baertschi signale que la situation est incompréhensible. Ces parcelles ont été mises dans le domaine public lorsque la rampe du Pont-Rouge a été élargie. Les nouveaux propriétaires ont acheté les parcelles avec les m² sur la route au prix de la zone villa. Il s'agit dorénavant de régulariser cette situation puisque les propriétaires sont d'accord, trois ans après une première proposition.

En réponse à diverses questions des commissaires, M. Kuonen signale que les négociations avec le couple de propriétaires ont toujours été très laborieuses. L'échange blanc leur avait été proposé, mais ils l'ont refusé. Il souligne que ce qui intéresse la Commune, ce sont les deux mètres nécessaires pour pouvoir prolonger le trottoir, ce qui sera impossible sans la mutation proposée. En effet, le trottoir existe sur les 2 côtés jusqu'à cet endroit-là, puis il s'arrête. L'idée serait donc d'aménager un trottoir et un chemin piétonnier plus confortable que ce qui existe actuellement. Enfin, le Registre Foncier n'a pas fait d'erreur ; il incombe à la Commune de finaliser le dossier de mutation. M. Baertschi estime également important de rétablir un peu de sérénité, vu la tension qui règne dans ce secteur, suite à la pose d'un panneau « propriété privée », sur le cheminement qu'empruntent les enfants pour se rendre à l'école. Il conviendrait d'éviter d'en arriver à une procédure d'expropriation.

Un commissaire déplore n'avoir pas reçu le tableau de mutation à l'avance, pour savoir de quoi il était question. Pour le futur, serait-il possible d'avoir ce type de document avant la séance ? demande-t-il.

M. Baertschi informe par ailleurs les commissaires que les propriétaires ont fait une demande au DCTI de densification de leur parcelle à 0.3 ou 0,35. La Commission sera sans doute appelée à se prononcer sur une dérogation. Plusieurs commissaires de différents groupes se demandent s'il est judicieux que la Commune propose aux propriétaires de racheter ou d'échanger les parcelles dont elle a besoin, et ensuite leur accorde potentiellement une dérogation qui va leur permettre de réaliser une plus-value.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Soumis au vote, le projet d'arrêté est accepté par 4 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.

M. OLOFSSON : Effectivement, nous sommes saisis d'un dossier relativement complexe puisque nous sommes en présence d'une propriété privée sur la rampe du Pont-Rouge, ce que nous apprenons avec plaisir. Mais, il paraît difficilement concevable que lorsque l'élargissement de la rampe du Pont-Rouge a été effectué, le propriétaire n'ait pas passé un accord avec les autorités, justifiant de la cession, au moins de la jouissance de cette parcelle.

En absence de toute explication, nous en sommes demeurés là, vu que ce dossier traîne depuis plusieurs années semble-t-il au sein de la commune. Néanmoins, entre le jour de la commission et ce soir, j'apprends que le 17 juillet 2007, les propriétaires en question ont déposé une demande de construction définitive de trois villas contiguës sur leur parcelle, ce qui va déroger manifestement à la densification, ce qui a été sous-entendu lors de la commission. Dès lors, comme le projet qui nous est soumis ne concerne pas simplement le rachat de ces 30 m² qui sont sur la rampe du Pont-Rouge, mais également la cession d'une parcelle du domaine public communal de 17 m² en amont de la rampe du Pont-Rouge, je pense qu'il serait utile d'examiner ce dossier dans sa totalité, au même moment que la dérogation pour la densification de la zone, parce qu'il serait un peu fort de café, selon moi, de racheter une parcelle qui est de toute façon constructible, qui a sûrement fait l'objet d'un accord à l'époque, on n'a pas trouvé manifestement, et en plus donner 17 m² qui sortent de nulle part, sauf peut-être à examiner ce projet de villas contiguës, on comprendrait un peu mieux à quoi ils servent.

Dans le cadre de notre discussion à la Commission de l'aménagement du territoire, les dérogations ne devront plus être accordées automatiquement, mais il devrait y avoir une certaine contre-partie pour la commune. Je pense qu'il serait sain de renvoyer cet objet en commission pour étudier à ce moment-là les deux objets de la dérogation et le rachat éventuel de cette parcelle.

M. CALABRESE : Le groupe Socialiste en l'état, ne votera pas cet arrêté pour les raisons suivantes qui ont déjà été évoquées par M. Olofsson. Un projet a été déposé au département pour la construction de 3 villas et garages souterrains, comme l'a indiqué M. le Maire lors de la séance, mais ne nous l'avait pas soumis à ce moment-là, donc le groupe Socialiste pense qu'effectivement, il serait plus opportun d'analyser les deux dossiers, donc la mutation parcellaire et le coefficient d'utilisation du sol qui sera de 0,3 ou 0,35. Si ce soir, cet arrêté n'était pas voté, comme M. Olofsson l'a précisé, nous serions favorables à ce que ces deux dossiers retournent en commission.

M. FAVRE : Juste une remarque avant de l'envoyer en commission. Lors de la présentation par M. le Maire du projet, il avait été requis le fait que les enfants passaient pour aller à l'école sur ce chemin, qu'il y avait passablement de plaintes et de pétitions des gens parce que ces personnes empêchaient le passage des enfants. Le parcours est relativement long et dangereux, de la rampe du Pont-Rouge jusqu'à l'école Cérésole, et qu'il y avait une urgence pour mettre en sécurité les enfants qui utilisent le cheminement de cette parcelle. C'est clair, je rejoins assez les deux personnes qui se sont exprimées, mais je vois plutôt l'intérêt au niveau des enfants, si on peut régler ce soir le cas de ces Fr. 8'000.-- pour mettre les enfants en sécurité pour se rendre à l'école. Lors de l'examen de la demande de dérogation, nous pourrions réclamer quelque chose de valable en contre-partie lors de cette commission qui aura lieu le 12 décembre.

M. MIZRAHI : La contre-partie qu'on va pouvoir leur demander, ce serait justement éventuellement la cession gratuite de ce bout de parcelle. Cession qui a été accordée par les autres propriétaires qui étaient dans un cas similaire. C'est clair que cette contre-partie, on ne pourra plus la demander si, aujourd'hui, on donne notre accord à cette vente, avec une contre-prestation financière de la commune.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

M. LINGG : Nous avons une proposition de renvoyer cet objet en Commission de l'aménagement du territoire. Le projet est donc renvoyé en commission.

L'arrêté 9b) est renvoyé en Commission de l'aménagement du territoire.

d) Divers

=====

M. MIZRAHI présente le sujet : M. Baertschi a pris note de la demande de pouvoir disposer de l'ordre du jour des séances sur Internet ainsi que des documents qui ne sont pas trop longs à charger.

**10. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE -
Séance du 11 octobre 2007 –
Rapporteuse : Mme Marceline DILONARDO**

a) Election du Président et du Vice-président

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Bonfanti est nommé président. M. Fontaine est proposé à la vice-présidence, il est nommé en son absence.

**b) Présentation du développement durable par M. Alexandre Epalle, responsable du
Département cantonal du développement durable**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Le Président accueille Mme Grasset qui travaille à l'Agenda 21 communal, à mi-temps, depuis une année et demie et M. Epalle du Service de l'Agenda 21 du développement durable à l'Etat de Genève. M. Epalle était observateur au comité de pilotage de la Commune.

Notions au cœur du développement durable

En trois points : les limites, les besoins et les acteurs silencieux

Nous sommes nombreux à avoir les mêmes besoins et les ressources manquent, d'où limites inévitables d'absorption et de consommation.

Avant tout, il faut répondre aux besoins essentiels de l'ensemble de l'humanité et tenir compte des acteurs silencieux qui sont : les pays du Sud, les générations futures, les autres êtres vivants

La philosophie du développement durable est une anticipation.

C'est être cohérent aujourd'hui pour ne pas déchanter demain !

C'est un ensemble de valeurs qui doivent être acceptables pour le plus grand nombre.

Il s'agit de trouver un équilibre entre les 3 pôles par rapport à l'acte de consommation : économique, social et écologique

Des priorités ont été définies lors du sommet de Johannesburg en 2002 : l'éradication de la pauvreté,

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

le changement des modes de consommation et de production, la protection et la gestion des ressources naturelles.

Tout n'est pas développement durable; en revanche, on peut tout faire en pensant au développement durable.

L'Agenda 21 ou ordre du jour du 21ème siècle.

C'est à Rio en 1992, face aux rapports alarmistes, qu'un programme a été élaboré.

A Genève, il s'agit d'une loi expérimentale qui s'autodétruit tous les 4 ans. Le programme doit convaincre le Grand Conseil de son utilité. De nouveaux objectifs sont alors fixés pour les 4 ans suivants.

Le programme est donc rendu ainsi très dynamique avec des indicateurs de suivi et des objectifs.

Les objectifs étant :

Intégration du développement durable dans l'ensemble des politiques publiques ce qui occupe 5 personnes à Genève. Son but: convaincre, faire adhérer... et fournir les outils d'aide à la décision. Adhésion à l'Agenda 21 qui ne doit pas être une reprise de ce qui existe déjà.

Les actions les plus visibles ou comment faire passer le virus du développement durable dans l'administration et l'ensemble du canton ?

Pour les communes, c'est élaborer un outil de travail qui réponde aux attentes des conseillers administratifs, des conseillers municipaux ainsi que des employés communaux.

Pour les citoyens : « un guide de la consommation responsable » a été édité sous forme de fiches et, depuis 2002, chaque année, une grande fête du développement durable est organisée en partenariat avec la ville de Genève dans le cadre du programme des Nations Unies.

Pour les individus et les entreprises : Une bourse (Fr. 30'000.--) est offerte pour soutenir la réalisation d'un projet et un prix (Fr. 10'000.--) récompense toute personne ou entreprise qui a réalisé un projet exemplaire.

En ce qui concerne la formation et l'éducation :

Sur le Site Internet : le guide des agendas 21 s'adresse particulièrement aux enseignants ainsi qu'à leur formation initiale et continue et aux écoles professionnelles.

Pour répondre à un commissaire, M. Epalle indique que son service gère un grand nombre de projets de diverses importances, certains sont mis provisoirement en veilleuse, d'autres sont soutenus par diverses d'Associations.

Concernant le travail avec les entreprises, les contacts sont fréquents avec la Fédération des entreprises et la Chambre du commerce et de l'industrie de Genève.

Il est précisé également que le service de l'Environnement travaille en collaboration avec d'autres services de l'Etat lorsqu'il s'agit de dossiers nécessitant des compétences particulières par exemple le service de l'Energie ou celui préposé aux traitements des déchets.

M. Epalle rappelle que le service de l'environnement travaille sur l'adhésion à des valeurs et non à l'application de loisir !

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Concernant les « indicateurs de Monet », il s'agit d'un programme d'évaluation publié et validé au niveau national et par quelques pays. Il n'est pas forcément applicable au niveau cantonal.

En revanche, Genève participe à un programme intitulé « le cercle indicateur », qui développe deux séries d'indicateurs : une pour le canton et une pour les communes. Des données sont publiées tous les 2 ans par le service du Département territorial.

Genève, bien qu'ayant adhéré à ce programme, refuse de faire partie de cette analyse comparative, les données résultantes sont trop hétéroclites.

A noter que Genève se place au 3^{ème} rang parmi les cantons !

En conclusion le développement durable est une manière de repenser l'économie : arriver au même résultat en utilisant moins de ressources.

c) Remplacement d'un tracteur pour le Service des parcs, promenades et maintenance – Crédit d'investissement (Fr. 130'000.--)

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Deschenaux, chef de service, présente l'arrêté. Il s'agit de changer un tracteur âgé de 23 ans avec 50.000 km dans les roues, utilisé pour des travaux lourds (terrassements, fente de bois, déneigement).

Les commissaires sont en possession d'un message sur le sujet, reçu avec l'ordre du jour. Quelques précisions sont apportées :

Pour évaluer l'état d'un tracteur, il ne suffit pas de considérer les heures de travail, il faut aussi tenir compte du genre de travail effectué par le véhicule.

M. Deschenaux indique qu'il existe des normes admises par les fabricants de machines agricoles et par l'Office fédéral de l'agriculture. Pour chaque modèle de tracteur, le barème est différent.

Dans le récapitulatif des coûts d'investissement, les frais administratifs correspondent à l'immatriculation et au changement d'assurance. Le tracteur n'est pas encore construit et donc pas encore essayé, il en est tenu compte dans les divers et imprévus.

Le prix de Fr. 130'000.--, figurant au budget, est un estimatif et si la somme n'est pas entièrement dépensée le surplus revient à la Commune.

un enregistreur de fin de parcours sert à mesurer les 100 derniers mètres parcourus par l'engin, ceci en cas d'accident.

Suite à l'intervention d'un commissaire, qui aurait aimé pouvoir comparer ce tracteur avec les autres offres, et éventuellement prendre en compte la revente, par la commune, de l'ancien véhicule via un marché parallèle, il lui est répondu par le Conseiller administratif, qu'il n'est pas possible d'essayer les véhicules en commission. Le choix est fait par les professionnels du Service des parcs, promenades et maintenance qui sont d'ailleurs en contact avec les autres communes.

Un commissaire souligne les compétences et la rigueur du chef de service, la commission n'a aucun souci à se faire et peut voter le crédit.... Ce qui est fait à l'unanimité !

La Commission est cordialement invitée au dépôt pour venir voir le matériel.

L'arrêté 10c) est accepté par 30 oui – 4 non – 0 abstention. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 22 novembre 2007**d) Statistiques des déchets pour 2006**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Deschenaux relève les points suivants dans le documents remis aux commissaires :

La commune a effectué environ Fr. 723'000.-- d'économies.

Par rapport à l'objectif cantonal de 45 % de ramassage, Lancy est à 40.84 %.

Le service aux portes, récupère le pet, le verre, le papier et le compost.

La population augmente mais les ordures stagnent. Par contre, les autres produits augmentent devant les maisons ainsi qu'aux points de récupération.

Depuis 2 ans, le service récupère les capsules Nespresso. Les frais de ramassage sont pris en charge intégralement par Nestlé. En 2005, ils ont récupéré 12 tonnes de capsules ; en 2007, 18 tonnes. Lancy était l'une des villes pilotes choisie par Nestlé.

Il est encore précisé pour répondre aux commissaires que les capsules café en plastique sont récupérées par le Service communal.

La France récupère tous types d'emballage qui sont triés ensuite en centrale et reconditionnés. Cette pratique arrive surtout en Suisse alémanique sous forme de test.

Genève étant un canton-ville, peu de choses se font au niveau communal.

Des actions cantonales sont proposées pour sensibiliser le public et les entreprises, comme la dernière campagne pour la récupération du papier.

Prochainement, le Canton va mener une information pour la récupération de tous les autres produits à l'aide d'un sac jaune, qu'il faudra alors acheter.

Il est précisé que pour parvenir aux 45 % souhaités par le Canton, il faut être sur tous les fronts, tous les projets, toutes les nouvelles constructions. Des préavis sont donnés en fonction de l'objet.

Depuis 6 ans, M. Grand, grand connaisseur des recoins de la commune, est responsable des déchets. Il est de plus en plus sollicité, ce qui est bon signe !

Les points de récupération enterrés incitent les gens à respecter davantage les lieux. Le Service des parcs, promenades et maintenance a un contrat avec Serbeco pour le nettoyage journalier de tous les points de récupération.

Un container appartenant au Service des parcs, promenades et maintenance a été entreposé au chemin Daniel-Ihly et la dernière benne à végétaux, dans ce même chemin, va être supprimée car malheureusement mal employée par les usagers.

e) Motion Energie XXI

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : M. Renevey reprend les termes de la motion et répond de la manière suivante :

a) Label Minergie

Il est en application pour l'immeuble des Courtillets.

En règle générale, tous les mandataires doivent présenter un concept énergétique.

En exemple :

Le projet Ogure dans les écoles de Lancy

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Le remplacement des éclairages des classes des écoles
L'installation de panneaux solaires thermiques sur différents bâtiments

a) La récupération de l'eau de pluie à l'école du Petit-Lancy

Sur la notion d'architecture bioclimatique

Le but est de construire en fonction de la situation du terrain des ressources naturelles du site et de l'orientation du bâtiment.

Il conviendrait en plus d'élaborer un cahier des charges et de s'entourer de spécialistes.

Sur le choix écologique des matériaux

Les cahiers des charges en vigueur, soit celui du (DCTI) ou les cahiers d'appel d'offres(Eco-Bau) sont à utiliser. Les mandataires et le Service des travaux et constructions devront également procéder à des contrôles détaillés pour s'assurer de la qualité et de la traçabilité des matériaux.

b) Varier les agents énergétiques

Il faut différencier les bâtiments existants ou à transformer, des bâtiments à construire. Le coût n'est pas le même !

Objectif de ne plus consommer d'énergie fossile :

C'est utopique pour l'instant pour les bâtiments existants. Pour les nouveaux bâtiments, c'est certainement possible à très long terme grâce à l'évolution des matériaux et de la technique. La Commune s'intéresse à la géothermie (projet des Marbriers) et elle partage le réseau de chauffage à distance de l'usine des Cheneviers (2 bâtiments y sont reliés).

c) Privilégier les véhicules hybrides

A noter que les véhicules hybrides n'existent pas encore en version utilitaire. Il faut tenir également compte des prix à l'achat.

d) Biocarburants

Lancy fait partie du groupe de travail formé par l'Etat de Genève concernant l'utilisation des biocarburants en substitution au Diesel.

La Ville de Lancy possède un véhicule électrique. Elle va bientôt acquérir une nouvelle balayeuse et une camionnette fonctionnant au gaz.

L'installation de chauffage du dépôt du Petit-Lancy fonctionne au gaz.

Au budget de fonctionnement 2008, il est prévu l'acquisition de deux véhicules destinés à l'arrosage des espaces verts, à l'énergie électrique.

e) Appareils ayant le label « Energy »

La procédure est en cours.

f) Efforts poursuivis et développés

Afin d'optimiser la gestion énergétique de la Commune, il est sérieusement question d'engager un spécialiste en énergie.

Suite à cette présentation, le Président fait remarquer que le gaz est un carburant fossile (en référence au point d) et il indique que la ville de Genève et Aligro utilisent des véhicules inférieurs à 3,5 tonnes, fonctionnant à l'électricité.

Il est précisé par M. Renevey, que les véhicules représentent un coût important à l'achat et qu'il faut penser au réapprovisionnement.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

En matière de biocarburant, un problème éthique se pose car certains pays utilisent plus de terre pour fabriquer de l'énergie, que pour nourrir leur population, sans parler de l'augmentation consécutive des autres céréales, des frais de transport de ce biocarburant ni de la pollution que cela engendre, et le biocarburant relâche aussi du CO2.

Que va devenir cette motion ? Une motion est une exigence du Conseil municipal d'aller dans le sens indiqué. La Commune devra donc prendre en compte cette motion lorsqu'elle sera amenée faire des choix.

Il est encore précisé que la marge de manœuvre de la commune est étroite en matière de souhaits et préavis lors de demandes de constructions privées ou d'entreprise. Quand la demande parvient au Conseil administratif, le projet est pratiquement réalisé. Il faut de ce fait essayer, par tous les moyens, d'anticiper les projets.

Deux commissaires se demandent si la commune, comme c'est le cas en ville de Genève et dans d'autres communes, pourrait émettre une « liste de directives » ajoutée à chaque préavis de construction.

f) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : 1) Le Président signale que La Revue Durable est la première revue de vulgarisation francophone sur tout ce qui touche à l'écologie et au développement durable. Il demande s'il est possible de s'abonner cette revue (environ Fr. 80.-- par année, par abonnement).

Un commissaire pense qu'il serait judicieux de savoir si la bibliothèque possède la revue en question et faire de la publicité en ce sens.

Un autre commissaire trouve que c'est une bonne idée. Il faudrait donc transmettre les coordonnées aux membres de la commission afin qu'ils paient leur abonnement s'ils le désirent.

Un autre commissaire informe qu'il y a beaucoup de sites Internet de l'Etat et de la Confédération qui traitent du développement durable avec des dossiers disponibles à consulter ou à télécharger.

Il est signalé qu'un mariage a été organisé à la salle communale du Petit-Lancy drainant beaucoup d'invités. Le lendemain, une quantité de débris ahurissante gisait sur place. Une facture a été adressée aux organisateurs.

M. Renevey mentionne en outre les divers suivants :

- 16, 17 mai 2008 aura lieu le week-end de la propreté. Le Service des parcs, promenades et maintenance imagine, dans le cadre de la sensibilisation de la gestion des déchets, un concept ludique qui puisse intéresser les familles.
- 20 octobre 2007 : Lancy a reçu le prix, ex aequo avec la ville d'Onex, de la ville de plus de 10'000 habitants, la plus fleurie.
- Sur demande de la Commune, les SIG vont établir un état des lieux de tous les éclairages publics de Lancy permettant ainsi une meilleure distribution de l'éclairage et donc, des économies.
- La commune reçoit Fr. 45.-- par tonne de papier.
- Le budget 2008 comporte une ligne concernant un mandat pour l'énergie afin de réfléchir à l'éventuel engagement d'un délégué à l'énergie qui aurait pour mission d'arriver à une meilleure performance énergétique des bâtiments.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007**11. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séances des 13 septembre, 4 octobre et 8 novembre 1007 –
Rapporteurs : M. Thierry AESCHBACHER et Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN
DER LINDEN**

Villa Tacchini – Définition du programme de la nouvelle salle
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : *Séance du 13 septembre* - Le Conseiller administratif délégué précise que la réunion de ce soir de la commission dans ce lieu a pour but de permettre aux commissaires de se rendre compte de l'état du pavillon actuel.

Le responsable de la villa Tacchini explique aux commissaires qu'il est l'un des trois animateurs. Que les activités principales sont les concerts des jeunes, et que la demande est telle qu'il ne peut pas les accueillir tous. Il s'agit également d'un haut lieu de l'improvisation théâtrale. Enfin, des cours de break dance et divers spectacles sont montés et produits au pavillon.

En réponse aux questions des commissaires, le responsable répond qu'il y a aussi un besoin de point de rencontre pour les adultes, et que la salle est très demandée pour les anniversaires. Il précise que les manifestations ne sont pas payantes à de rares exceptions.

Un commissaire précise qu'il n'est pas question de parler de rafistolage, mais bien de prendre une décision pour reconstruire un nouveau bâtiment.

Il lui est répondu qu'il est difficile d'évaluer ce qui est cher ou pas. Il faut laisser travailler l'architecte pour qu'il prépare un programme complet. Par la suite, grâce aux moyens technologiques actuels, l'architecte pourra très facilement remodeler le projet en enlevant certains aspects.

Afin de tenir compte de toutes les remarques, le Conseiller administratif délégué propose de demander à l'architecte, de chiffrer le projet et de faire des variantes avec des locaux en moins ou un volume réduit.

En conclusion, la commission vote à l'unanimité le principe de mandater l'architecte pour un crédit d'étude, avec au moins deux projets chiffrés, pour la salle de concert de la villa Tacchini.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN présente le sujet (cliché) : Le 4 octobre, la commission a reçu M. de Planta, qui avait la charge de faire une première étude de faisabilité dans le périmètre, sachant que la Commune est en négociation pour une résiliation du bail de la villa à côté de la villa Tacchini pour pouvoir, le cas échéant, disposer de l'espace nécessaire pour l'aménagement de la nouvelle salle.

La discussion suivant la présentation a soulevé la question du prix de l'objet, estimé à près de Fr. 2 mios sachant que le bâtiment est assez imposant avec près de 500 m2 de surface au sol au rez-de-chaussée. Par ailleurs, la nécessité d'une cuisine a été rappelée pour son utilisation lors de soirées et pour éviter que l'on ne doive recourir à la cuisine de la villa – et donc laisser cette dernière accessible. La mauvaise accessibilité du bâtiment et la faible dotation en toilettes pour personnes souffrant d'un handicap ont été critiquées. Le problème du parking, notamment pour les scooters, a été soulevé, mais il a été signalé que les jeunes qui viennent le soir à la villa Tacchini prennent surtout le bus. Néanmoins, la conclusion d'un possible accord avec la Migros voisine a été évoquée. La possibilité d'un compartimentage de la salle n'est pas retenue du fait de son coût et de la politique de location de la commune qui n'attribue pas ses locaux à deux groupes simultanément. Enfin, il est apparu que le nombre de sorties de secours mériterait d'être augmenté et sera considéré.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Il apparaît que le projet répond clairement à un besoin de locaux, qu'il se développe en collaboration étroite avec la villa Tacchini - connue pour son formidable travail non seulement auprès des jeunes qui la fréquentent mais aussi au niveau de son intégration dans la vie du quartier - et qu'il est conçu de manière à avoir un impact minimal sur le voisinage, en particulier en terme de nuisances sonores, autant de points dont il s'agira de bien informer la population.

M. AESCHBACHER présente le sujet : *Séance du 8 novembre* - Le Conseiller administratif délégué rappelle l'historique du dossier. Aujourd'hui il espère un vote de principe afin de dégager les grands axes sur lequel le Conseil administratif pourra se lancer pour le projet de crédit d'étude.

Un commissaire demande s'il s'agit d'un projet définitif. Le président précise que le but de cette séance est justement de cibler le projet pour ne pas partir dans toutes les directions. Ce n'est donc pas un projet définitif.

Un certain nombre de commissaires font des propositions allant de la façade vitrée à partir d'une certaine hauteur, à une construction en bois, en passant par des propositions d'occupation possible des volumes et des soucis de gestion et d'acoustique.

Un commissaire précise que vouloir tout mélanger n'est pas le but recherché; il est exclu pour lui de construire une cuisine professionnelle.

Il est enfin précisé par un commissaire que la priorité est de remplacer la salle actuelle et de répondre aux besoins exprimés.

Un commissaire demande si l'on connaît déjà un prix estimé. Il pense qu'au stade actuel, il faut demander un projet maximum et, le cas échéant, réduire ensuite le projet.

Le Conseiller administratif délégué indique que cette démarche risque de rallonger les discussions. La version maximaliste s'élève à plus de Fr. 2 millions, soit uniquement en fonction du m3 et des honoraires. Avec les aménagements extérieurs, les équipements d'exploitation, on arriverait approximativement à Fr. 3 millions.

Un commissaire précise d'emblée qu'il ne votera pas un tel montant pour cette salle.

Vote de principe accepté à l'unanimité.

12. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES, COMMUNICATION - Séance du 29 octobre 2007 – Rapporteur : M. Javier ALONSO

a) Nomination des présidences et vice-présidences des bureaux de vote pour 2008

=====

M. ALONSO présente le sujet : M. Lance, Conseiller administratif donne lecture de la lettre du Service des votations et élections concernant la nomination des présidents et vice-présidents des bureaux de vote pour les six opérations électorales suivantes en 2008 :

24 février 2008, votation populaire
20 avril 2008, élection des magistrats du pouvoir judiciaire
1er juin 2008, votation populaire

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

28 septembre 2008, votation populaire
19 octobre 2008, élection de l'assemblée constituante
30 novembre 2008, votation populaire

Il propose une répartition selon les suffrages obtenus lors des dernières votations communales de mars 2007.

En effet en 2007, l'ensemble des listes de partis a obtenu un total de 208'208 suffrages auxquels ont été retranchés les suffrages obtenus par A gauche toute, parti qui n'est pas représenté au Conseil municipal, ce qui ramène le chiffre à 196'419 suffrages, répartis sur les 6 partis représentés.

Le Conseil administratif propose comme base de travail la répartition suivante :

Socialiste : 3 présidences, 3 vice-présidences
Démocrates-chrétiens : 3 présidences, 3 vice-présidences
Verts : 2 présidences, 2 vice-présidences
Libéral-radical : 2 présidences, 2 vice-présidences
MCG : 1 présidence, 1 vice-présidence
UDC : 1 présidence, 1 vice-présidence

Après quelques ajustements, la répartition est acceptée à l'unanimité et une lettre sera adressée aux présidents de partis pour qu'ils fournissent les noms des présidents suppléants et des vice-présidents suppléants.

Vote accepté é l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. ALONSO présente le sujet : *Regroupement des arrondissements de l'état civil* - M. Lance indique que M. Moutinot, Président du Département des institutions a écrit au Conseil administratif concernant le regroupement des arrondissements de l'Etat civil.

Le Conseil administratif sera convoqué le 20 novembre 2007 à 17h00 pour discuter avec les autres communes d'un éventuel regroupement. La commune de Lancy désire conserver son état-civil sur sa commune. Le Conseil administratif considère que, compte tenu du nombre d'habitants à Lancy, la commune peut avoir un état civil propre.

La question concernant le statut du personnel des états civils regroupés est posée.

M. Lance indique qu'en principe, c'est la commune qui accueille l'arrondissement de l'état civil qui réengage les collaborateurs des communes regroupées.

Prochaines rencontres - 15 novembre 2007 - M. Lance indique qu'une première séance a eu lieu avec le groupe de travail télévision locale M. Jeanrenaud de Canal Onex, M. Bagnoud de Cablecom et deux représentants de la commission, et que la commission sera informée de la suite des travaux.

En outre, M. Lance propose de recevoir lors de la prochaine séance Mme Boussina qui s'occupe de la communication et des affaires économiques afin qu'elle présente son travail.

Jumelage Lancy-Nueva Helvecia - Après une discussion préliminaire où l'ensemble de la commission constate le besoin d'une information claire et précise afin de pouvoir se prononcer sur ce dossier, deux commissaires se proposent pour collecter ces informations concernant Nueva Helvecia et rencontrer l'ancien président du Conseil municipal, initiateur de la démarche.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Journal communal - M. Lance s'est renseigné auprès d'autres communes concernant le fonctionnement de leur journal communal. Certains coûts ne sont pas encore connus, raison pour laquelle il propose de reprendre le sujet lors d'une prochaine commission.

Le Président indique qu'il faudra également se poser des questions de principe avant d'aborder des questions de fonctionnement.

Un commissaire rappelle que les divers de la dernière séance n'ont pas été abordés et qu'ils méritent qu'on se penche sérieusement dessus.

Le Président partage la remarque : ces sujets doivent être traités.

13. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 6 novembre 2007
Rapporteur : M. Cyril MIZRAHI**a) Présentation par les mandataires du tracé du tram TCOB (Tram Cornavin – Onex - Bernex)**

=====

M. MIZRAHI présente le sujet : M. Baertschi précise le contexte. L'enquête publique s'est terminée le lendemain de la séance de commission qui fait l'objet du présent rapport. C'était l'ultime jour qui permettait d'intervenir. Le Conseil administratif l'a fait le lendemain. M Baertschi explique que le Conseil administratif a l'intention de faire des remarques à propos de la circulation notamment. Selon lui, le Conseil municipal devait pouvoir se prononcer sur ces remarques aujourd'hui. Or, le point a été mis à l'ordre du jour comme point d'information.

Mme Leuliet du Département du territoire souligne que le projet du TCOB a fait l'objet d'une demande de concession qui a été déposée auprès de l'Office fédéral des transports en décembre 2005. A ce titre, une enquête publique de 30 jours a eu lieu dans les communes concernées par le projet, y compris Lancy, en décembre 2005. C'est la première fois que le canton arrive à faire un projet aussi vite et de manière aussi concise, pour une raison très simple, le projet est conditionné par le fait que les travaux doivent impérativement commencer fin 2008 afin que l'Office Fédéral des Transports octroie une subvention de Fr. 90 millions.

L'enquête publique a été fixée par l'Office Fédéral des Transports du 8 octobre au 8 novembre. Parallèlement, une campagne de communication a été menée : un tout-ménage a été fait dans les communes de Lancy et d'Onex pour préparer la séance publique qui a eu lieu le 17 septembre dernier. Il y a eu d'ailleurs pas mal d'habitants qui sont venus.

Il est prévu de remplacer les trolleybus de la route de Chancy par des trams, car la route de Chancy est saturée : la charge de trafic aux heures de pointe est semblable à celle que l'on connaît sur la route des Acacias ou la route de Meyrin, axes sur lesquels des trams sont déjà en place. Il convient également d'anticiper la croissance du trafic automobile, d'offrir un gain en capacité et confort, et de réduire les nuisances sonores et les émissions polluantes dues au trafic individuel, pour en revenir à un seuil acceptable pour les habitants de l'agglomération, alors qu'à certains endroits les valeurs d'alarme sont même dépassées.

Malheureusement, contrairement aux villes alémaniques, Genève a démantelé son réseau de trams dans les années 50, cédant au tout à la voiture. Mais aujourd'hui, en milieu urbain, ce n'est plus une solution. La loi sur le réseau des transports publics permet sa reconstruction en octroyant un

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

minimum de 30 millions de francs par an. Outre le TCMC et le TCOB, un projet de tram est également à l'étude en direction du Grand-Saconnex, avec prolongement possible jusqu'à l'aéroport.

Concernant la procédure d'approbation des plans, on attend une décision de la part de l'Office Fédéral des Transports à la fin de l'été 2008. L'Office Fédéral des Transports va rejeter un certain nombre d'oppositions et il y aura des conciliations jusqu'en fin août 2008 environ. Si l'opposant trouve qu'une solution probante n'a pas été trouvée, il a le droit de faire recours. Pour le tram de Meyrin, il y a eu 88 oppositions et 5 recours au final. L'objectif est de mettre en service le tram à fin 2011 jusqu'au P + R de Bernex, sachant qu'aujourd'hui on étudie le prolongement au delà.

Un des grands changements est le fait qu'il y aura 2 lignes de tram et les lignes de trolleybus qui passent actuellement rue du Stand vont être déviées dans le quartier de la Jonction, en passant par le boulevard Carl-Vogt et la rue des Bains ; elles desserviront le quartier des banques.

M. Tufo, architecte chargé de la partie circulation, présente ensuite le concept de la ligne du tram et ses effets au niveau urbain. On essaye d'améliorer le cadre de vie, d'éliminer les bruits, de profiter de re-qualifier certains endroits, notamment la place des Ormeaux, le carrefour avec la route du Pont-Butin, etc.

Vu que le tram doit être performant, il doit avoir son site propre et le choix a été fait d'avoir les arrêts au centre de la chaussée, les quais de part et d'autre, une voie de circulation, également de part et d'autre ; sur l'alignement de la route de Chancy, on conserve les arbres et le site se positionne de part et d'autre de la berme centrale où les arbres sont plantés. On profite aussi de favoriser la mobilité douce ; on élargit les trottoirs.

M. Tufo présente le projet secteur par secteur, puis relève l'objectif d'assurer une continuité sur l'ensemble du projet pour les différents modes de transports. Ce sont des choix techniques qui ont conduits à préférer la discontinuité et à laisser les véhicules en site mixte (uniquement voiture-vélos, et non trams-vélos ni voitures-trams). Dans de rares cas, par exemple dans les giratoires, il est plus sûr de ne pas mettre de bande cyclable. Le projet va permettre, avec le tram, d'augmenter de presque 50 % l'offre à l'heure de pointe sur cet axe.

M. Tufo décrit ensuite la particularité du schéma de circulation et les modifications qu'imposera l'introduction d'un site propre tram sur ce secteur. Un certain nombre de mouvements ne seront plus possibles (le cas notamment du « tourner à gauche » en direction du chemin de l'Epargne, de la sortie du chemin de la Station en direction de la ville, de la sortie en tournant à gauche du chemin des Troènes) : on ne peut pas autoriser le franchissement de 2 voies de tram pour des axes si peu importants. Quelques mouvements tournants seront autorisés pour compenser les mouvements que l'on supprime. Considérant que la route de Chancy va subir une réduction de trafic de l'ordre de 10 % par jour et, sur le trafic journalier, de l'ordre de 20 à 40 % sur certains mouvements (heures de pointes), il est probable que les automobilistes chercheront à prendre des voies de fuite ; l'objectif du canton est donc de protéger les zones habitées. Il convient de privilégier l'axe principal et donner de manière raisonnée la capacité restante aux habitants plutôt qu'aux gens en transit.

M Tufo répond ensuite à diverses questions. En ce qui concerne les lignes K et L, M. Tufo signale qu'elles se poursuivent jusqu'à Pont-Rouge qui est une interface aussi bien avec le tram qu'avec le futur CEVA. En revanche, il y aura la suppression de la ligne 2 qui va jusqu'à Bernex puisqu'elle sera remplacée par le tram. Mme Leuliet explique que la ligne 18 va aller en direction Eaux-Vives et la ligne 19 permettra de relier Bernex à Meyrin. Elle rappelle en outre que tous les riverains touchés ont reçu un avis d'expropriation ; il y aura de toute manière une négociation avec eux.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Un commissaire est d'avis que le projet risque de couper le Petit-Lancy en deux, à cause des restrictions de circulation prévues. Il regrette en outre qu'il ne soit possible de se prononcer que si tard, trop tard, et que le tram soit ainsi imposé comme solution à tous les problèmes. Mme Leuliet, soutenue notamment par le Conseiller administratif, répond que le projet a été mené en concertation avec les habitants. Un travail a été fait sur les liaisons piétonnes et cyclables. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le trafic visé, ce n'est pas tout le trafic automobile, mais le trafic pendulaire qui pollue la situation au centre-ville, surtout aux heures de pointe. C'est pour cela que l'on met en place parallèlement des projets de parking qui permettront aux automobilistes de laisser leur voiture. On laisse cependant la place aux gens qui ont besoin de leur automobile pour vivre, notamment les artisans. Les traversées piétonnes ont été favorisées car actuellement, c'est dangereux parce qu'il y a des tronçons extrêmement longs pour arriver à des passages piétons. Le projet vise ainsi à réconcilier les deux parties de la commune. Ce point de vue est également soutenu par plusieurs commissaires.

M. Tufo répond à un commissaire que l'enterrement du tram à la Place des Ormeaux n'est pas envisageable au vu de la longueur qui serait nécessaire pour les trémies de chaque côté de la partie enterrée.

Mme Leuliet répond à un commissaire que les lignes K et L ne peuvent être arrêtées au P + R Bernex, sous peine de créer une rupture de charge, dont les usagers et les communes ne veulent pas.

Durant le chantier, M. Tufo explique qu'une voie de circulation automobile sera maintenue en permanence et les transports publics seront favorisés autant que possible.

Mme Leuliet signale une concertation assez intense avec les commerçants d'Onex et de Lancy. Il y aura la même commission d'indemnisation par rapport à la baisse du chiffre d'affaire liée aux travaux du tram.

Concernant le manque de concertation, le Président reconnaît qu'il s'agit d'un problème d'organisation interne à la Commune de Lancy. Il remercie Mme Leuliet et M. Tufo qui quittent la séance.

M. Baertschi indique que le Conseil administratif a déjà rédigé un courrier dont il sort les éléments principaux :

- Le problème lié à la suppression du tourner à gauche sur le chemin de l'Épargne et ses conséquences; un itinéraire de remplacement a peut-être été imaginé et la Commune souhaite le connaître.
- Le statut du chemin des Troènes n'était pas clair : il l'est devenu aujourd'hui. De plus, l'interdiction de tourner à gauche du chemin du Gué sur la route de Chancy est indiquée, alors qu'elle ne l'est plus déjà actuellement.
- On prévoit sur les plans une augmentation de la circulation à la route de Base, du Grand-Lancy et au chemin du Gué ; une fois de plus, la route de Base et la route du Grand-Lancy sont déjà fortement chargées ; quant au chemin du Gué il n'est pas dimensionné pour accueillir plus de véhicules.
- Il apparaît que tout le monde a oublié la passerelle inutile des Mouilles ; c'est une occasion de la supprimer.

Le Président met aux voix la proposition d'ajouter une demande de suppression des « robinets » qui rendent difficile les liaisons automobiles de part et d'autre de la route de Chancy. Elle est acceptée par 6 voix contre 4. M. Baertschi rajoutera un point dans le courrier d'opposition.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007**b) Lancy-Onex / Les Mouilles – Pré-Longet
Projet de plan localisé de quartier No 29473-527-543**

=====

M. MIZRAHI présente le sujet (clichés) : M. Côte explique que ce plan localisé est à 25 % sur Lancy, qu'il a été piloté par Onex en collaboration avec le Département du territoire ; que sur ce plan localisé on a également dû faire une étude sur l'assainissement des eaux usées et des eaux claires et qu'on a également mené une étude parallèle sur les aménagements extérieurs qui doit figurer dans les remarques du plan localisé de quartier, comme cela a été fait sur le périmètre des Marbriers. En outre, des propositions doivent être faites pour modifier la frontière communale puisqu'il y a des immeubles locatifs qui pourront avoir leur salle à manger sur Onex et leur chambre à coucher sur Lancy. Enfin, le plan localisé de quartier comporte des immeubles d'activité ainsi que des immeubles de logement sur la partie arrière ainsi que des immeubles prévus en propriétés par étage.

M. Côte précise qu'il y a un projet de modération de trafic sur le chemin des Mouilles qui sera achevé avec le plan localisé de quartier.

M. Baertschi signale qu'un certain nombre de remarques ont été formulées lors de la consultation, notamment une lettre critique de l'association des habitants des Mouilles. Elle demande une densité plus faible et, en ce qui concerne la circulation, une limitation de 30km/h, la pose de gendarmes couchés et que les voitures sortent des parkings par la route de Chancy.

Il précise que la densité prévue est de 1.1. M. Côte souligne qu'il y a une volonté d'organiser des logements en PPE sur le sud de la parcelle. M. Baertschi ajoute qu'il y aura peut-être des coopératives. Le Président indique que ce sont des privés qui maîtrisent le foncier, et non pas la Ville de Lancy.

M. Côte relève qu'à court terme, c'est du côté de la route de Chancy que le développement va se faire.

M. Baertschi signale qu'un effort particulier a été accompli sur les espaces publics et qu'aucune voiture ne traverse ce quartier. Il y aura des voitures derrière les immeubles A et E, mais tout au sud, l'entier du périmètre est sans voiture ; c'est une qualité à laquelle on a tenu.

Répondant à une question, M. Côte indique sur le plan une route qui traverse et qui sera traitée en zone résidentielle, ainsi qu'un cheminement piéton.

Un commissaire regrette d'avoir reçu un plan des canalisations du PLQ comme seul support de discussion. M. Baertschi est tout à fait d'accord avec cette remarque, mais explique qu'ils ont été pris par le temps.

Le Président demande ce que les commissaires pensent de la remarque des habitants qui souhaitent que les rez-de-chaussée soient habitables et ne soient pas des immeubles sur pilotis. M. Baertschi explique que la Commune est en faveur, du moins pour les Marbriers, qu'il y ait un demi-étage ou un tiers étage, pour éviter la confrontation du domaine public avec le domaine privé.

Le projet d'arrêté est accepté par 8 voix pour, 2 abstentions.

M. FAVRE : Le groupe Démocrate-chrétien dans le respect de ses engagements électoraux, acceptera ce plan localisé de quartier. Cependant, nous profitons de cette opportunité pour faire part du profond désagrément concernant la manière dont ce dossier a été géré par le Département du territoire. En effet, les membres de la commission ont reçu la veille de la séance un vague croquis A3 intitulé plan

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

d'écoulement des eaux pour se faire une idée du projet de plan localisé de quartier à entériner. On ne sait même pas si la ville d'Onex a déjà traité ce dossier. On est incapable de répondre aux inquiétudes justifiées des habitants du périmètre sur les problèmes que va causer l'augmentation de la circulation et sur le débouché sur la route de Chancy si, avec la venue du tram, si le tourner à gauche va être maintenu, etc.

A juste titre, notre Conseiller administratif délégué a demandé au Département du territoire de repousser d'un mois le délai de réponse de notre Conseil municipal afin de permettre à notre commission de se pencher tranquillement sur ce dossier, voire auditionner les habitants du périmètre qui ont pris le soin de se pencher sur ce projet

Dans sa grande ouverture d'esprit, le chef de département a refusé, quand on sait que ce plan localisé de quartier est en discussion depuis des années, un supplément de délai d'un mois n'aurait pas été dramatique. Il faut que notre Conseiller administratif délégué fasse clairement savoir au Département du territoire qu'en ce qui nous concerne, c'est le dernier plan localisé de quartier que l'on vote dans de telles conditions. Il ne faudra pas que l'on nous reproche ensuite, comme cela a été le cas pour les Marbriers, d'être des empêcheurs de construire en rond.

Mme ESTOPPEY : Les commissaires de l'aménagement du territoire ont eu la surprise de recevoir, deux jours avant la séance de commission prévue le 6 novembre, un complément à l'ordre du jour. Et quel complément ! Puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, de l'arrêté du projet de plan localisé de quartier Lancy-Onex / Les Mouilles - Pré-Longet, un projet qui nécessite tout de même qu'on prenne un peu de temps pour l'étudier afin de prendre les bonnes décisions.

Si au moins nous avons reçu le véritable plan localisé de quartier, nous aurions pu en prendre connaissance dans les grandes lignes, mais comme nous n'avons reçu qu'une piteuse photocopie en noir et blanc du plan d'évacuation des eaux, je vous laisse imaginer comment prendre une décision sensée dans ces conditions...

D'autre part, le Maire n'avait même pas en main les différents courriers des habitants de Lancy, de l'Association des Mouilles ou encore des Riverains du chemin des Mouilles qui faisaient part de leurs oppositions à certains points. Ce n'est que le lendemain de la séance, que ces différents documents ont été postés à l'intention des commissaires !

Comment pouvons-nous travailler et apprécier les choses à leur juste valeur si nous n'avons pas tous les documents en notre possession ?

Est-ce là une volonté de notre Exécutif de nous soumettre au dernier moment des points importants à débattre afin de nous obliger à prendre des décisions dans l'urgence ?

Au vu de ce qui précède, vous comprendrez que l'Union Libérale Radicale demande le renvoi en commission de cet arrêté, et vous informons qu'à l'avenir, nous refuserons purement et simplement tous les points des ordres du jour qui n'auront pas la documentation nécessaire pour être traités correctement et surtout dans le respect de la charge qui nous incombe. A bon entendeur.

M. MIZRAHI : Je partage en partie votre agacement, seulement le problème c'est que cela ne sert absolument à rien de renvoyer cet objet en commission car ce qui va se passer, cela ne permettrait pas à la commune de se prononcer sur ce plan localisé de quartier, donc la commune serait réputée de toute manière consentante en vertu de la législation cantonale. Le débat a été fixé, maintenant c'est trop tard, on ne peut pas encore envoyer cet objet en commission.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

M. FAVRE : Je ne veux pas aller aussi loin que Mme Estoppey, mais j'abonde un peu dans son sens. C'est de donner un coup de semonce au département, il nous ridiculise, il faut voter pour demain, un mois c'est quoi. Ce projet dure depuis années, il faut arrêter de rêver. M. Cramer a été élu à Berne, il peut arrêter sa campagne, il nous prend pour des guignols. Il nous fait une morale pendant un an et demi parce que nous avons osé nous élever contre un projet aux Marbriers. J'abonde dans le sens du parti Radical Libéral, et le groupe Démocrate-chrétien le renverra en commission. Par contre, je n'ai toujours pas eu de réponse par rapport à Onex. Est-ce que Onex a voté ce plan localisé de quartier ?

M. BAERTSCHI : Je sais qu'Onex a voté, je ne connais pas l'issue du résultat. En ce qui concerne le courrier que vous avez reçu, les remarques faites par les habitants étaient restées au fond du dossier, puis je les ai découvertes le lendemain, et je vous les ai envoyées tout de suite. Je bats ma coulpe.

M. MIZRAHI : J'aimerais vous rendre attentifs au fait, rien ne nous dit en l'espèce que c'est le Département du territoire qui a prévu un délai trop court. Donc, ce n'est pas parce que n'avons pas réussi à nous prononcer dans les délais, qu'il faut maintenant achever de se ridiculiser en prétendant donner une leçon au Département du territoire qui n'en aura pas grand chose à faire. Cela aura pour conséquence, que pour des raisons de procédure auxquelles je m'associe d'ailleurs, par geste de mauvaise humeur, on donne un mauvais signal en matière de constructions de nouveaux logements. Je trouve que c'est une très mauvaise idée.

M. LINGG : Nous avons une proposition de renvoi en commission de l'aménagement du territoire. Nous votons sur cette proposition.

Le projet de renvoi en commission est refusé par 16 oui – 17 non – 1 abstention.

M. AESCHBACHER : Je voulais juste intervenir pour dire que le groupe Libéral Radical refusera ce plan localisé de quartier simplement pour faire preuve de notre mécontentement que ce soit, soit envers le Département du territoire, soit envers le Conseil administratif, parce que c'est une de ces deux entités qui est responsable de cet état de fait ce soir.

M. MIZRAHI : Je voulais juste vous répondre que les gens qui cherchent un logement à Genève vous remercieront.

Mme VERGAIN : Je m'abstiendrai étant donné que nous avons une propriété familiale dans ce quartier.

M. FAVRE : Je crois qu'il ne faut pas écouter ce que dit M. Mizrahi. M. Cramer, il y a un an et demi nous a fait la morale qu'il fallait construire aux Marbriers, on n'a encore pas vu de plan localisé de quartier depuis une année et demie.

M. LINGG : Je vous propose de passer au vote de cet arrêté.

L'arrêté 13b) est accepté par 20 oui - 9 non – 5 abstentions. (Voir Annexe).

M. FAVRE : Je voulais juste revenir sur le débat. On a demandé à M. Baertschi qu'il intervienne auprès du Département pour être traité un peu mieux à l'avenir, on a demandé un délai d'un mois, il a été refusé. Nous désirons à l'avenir être écoutés, être entendus, qu'il tienne compte de nos remarques. Cela fâche tout le monde, alors que tout le monde était prêt à voter ce plan localisé de quartier. Je trouve un peu regrettable de voter comme cela pour une ville comme la nôtre qui a l'habitude de construire.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007**14. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séances des 10 octobre et 6 novembre 2007 –
Rapporteur : M. Cyril MIZRAHI**

Dérogation au taux d'utilisation du sol

=====

M. MIZRAHI présente le sujet : Suite au renvoi en commission d'une demande de dérogation et au souci exprimé en séance plénière d'établir des critères clairs permettant à la commune d'utiliser, conformément à l'intérêt public aussi bien qu'en respectant les principes de transparence comme d'égalité de traitement, son large pouvoir d'appréciation en matière d'octroi de dérogations à l'indice d'utilisation du sol supérieur à un taux de 0.25, la commission, en deux séances, a pu se mettre d'accord sur une liste de critères.

La construction doit répondre aux hauts standards énergétiques auquel cas la dérogation pourra être accordée. Ce critère est accepté par 9 voix contre 1.

En cas de demande de dérogation, la Commune pourra exiger la réalisation de parkings en sous-sol. Ce critère est accepté par 9 voix contre 1.

Au surplus, les critères proposés sont les suivants :

- Eviter le morcellement des grands domaines
- N'accorder de dérogation à l'indice 0.2 que pour les parcelles déjà morcelées et ne présentant pas d'intérêt paysager ou pour des projets sans morcellement
- En cas de dérogation à l'indice, négocier des contre-parties (par exemple, cession de terrains au domaine public ou la réalisation de cheminements piétonniers ou espaces collectifs)

Ces critères ci-dessus sont acceptés à l'unanimité (10 voix) .

Les autres éléments à prendre en compte sont les suivants :

- Le projet est-il prêt d'une zone bâtie d'importance ?
- Des transports publics performants existent-ils dans la proximité ?
- Les équipements publics (écoles) sont-ils proches ?
- Le projet architectural est-il de qualité ?

En fonction des éléments ci-dessus, un nouveau document sera établi et servira de référence lors de demandes de dérogations.

**15. COMMISSIONS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT ET
DEVELOPPEMENT DURABLE –
Séance du 6 novembre 2007 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

**Résolution relative au plan de circulation du secteur place du 1^{er}-Août, Communes-
Réunies, Curé-Baud, Semailles et Palettes**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Les auteurs de la résolution rappellent l'objectif de leur démarche. Il s'agit de trouver une solution à la problématique de la circulation sur l'avenue du Curé-

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Baud qui est actuellement à double sens car cela pose problème au niveau de la sécurité de l'école En-Sauvy. Par ailleurs, l'objectif est également d'introduire une zone 30km/h, sur le chemin des Semailles ainsi qu'au chemin des Palettes. Enfin il faudrait étudier la possibilité de mettre l'avenue du Curé-Baud en sens unique et de faire transiter les voitures venant de la route de Base, sur le chemin des Palettes. L'objectif n'est pas d'interdire la voiture, mais de ralentir le trafic, voire d'éliminer le trafic de transit, ce qui est aussi un objectif au niveau cantonal d'ailleurs.

Le Président rappelle les diverses interventions déjà effectuées au sein de ce Conseil sur cette problématique.

Pour un commissaire, il n'est pas très cohérent de dévier la circulation arrivant de la route de Base sur le chemin des Palettes, car il est également prévu dans la résolution de mettre en zone 30 cette route. Par ailleurs, si le but de cette résolution est de diminuer le trafic de transit, notamment sur l'avenue du Curé-Baud, il suffirait de remettre le tourner à gauche à la hauteur de la pharmacie du Grand-Lancy, car même si on met en sens unique l'avenue du Curé-Baud, on ne réglera pas la problématique du transit.

Une commissaire fait remarquer que le matin, entre 7h et 8h30, et le soir, entre 16h et 17h, l'avenue Curé-Baud est absolument infernale.

Un commissaire résume les différents débats, il estime qu'en l'état on ne peut pas trancher la question ce jour. Comme il semble qu'il y ait un consensus sur la limitation du trafic de transit, il propose de mettre en place une étude.

Cependant, la représentante du bureau d'ingénieur Citec précise qu'a priori, on ne peut pas faire des zones 30 km /h sur des axes secondaires. Or, les Palettes et Curé-Baud sont en axe secondaire. Il faut également tenir compte du protocole d'accord du tram, qui, pour favoriser l'accès au quartier des Semailles, avait demandé que le chemin Emile-Paquin soit dans le sens actuel.

Après ces discussions, il est proposé de demander au Conseil administratif de mandater un bureau pour une étude sur cette problématique de trafic de transit.

En ce qui concerne les points suivants de la résolution, les auteurs précisent qu'ils souhaitent avoir une place du 1^{er}-Août et du marché qui soient conviviales. Une commissaire émet le souhait d'avoir une place de rencontre.

Un autre commissaire admet que la place du 1^{er}-Août actuelle est laide, mais qu'il faudra laisser un certain nombre de places en zone bleue 30 minutes afin de permettre l'accessibilité aux commerces. Il précise que transférer les deux commerçants du marché sur la nouvelle place du marché n'est pas une bonne solution, car ils seront coincés entre deux immeubles et très peu visibles.

Un commissaire propose qu'il est important d'arrêter avec les demi-mesures. Pour lui, si un parking est prévu en sous-sol, c'est suffisant. En réponse à cette intervention, une commissaire pose la question de savoir si l'on veut tuer le petit commerce.

Afin d'aller de l'avant et de pouvoir discuter de propositions concrètes, M. Baertschi propose de mandater quelqu'un. Une séance aura ensuite lieu avec les deux commissions.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007**16. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 31 octobre 2007 –
Rapporteur : M. Patrick LUSSI**

**Cuisine scolaire de l'école Cérésole
- Audition des pétitionnaires et d'un représentant du GIAP**
=====

M. LUSSI : Je dois faire une remarque d'entrée, est-ce volontairement pour écourter la soirée que vous ne traitez que le point, vu que la Commission des affaires sociales a traité un autre sujet important ?

M. BAERTSCHI : Oui.

M. LUSSI présente le sujet : M. Baertschi expose que le Conseil administratif et le Conseil municipal sont saisis d'une pétition déposée par des parents d'enfants se plaignant que la cuisine scolaire de l'école de Cérésole ait été supprimée à la rentrée 2007 et que les enfants doivent désormais se rendre dans la cuisine scolaire de l'école du Petit-Lancy. Ces parents demandent que l'on revienne à la situation ante.

Une des pétitionnaires précise qu'elle s'exprime plus particulièrement au nom des parents ayant des enfants scolarisés en division élémentaire. Avant d'aller plus en avant, la délégation souhaiterait connaître les raisons qui ont amené cette décision de suppression, la délégation n'ayant pas eu d'information préalable et a subi un fait accompli.

M. Baertschi explique que le GIAP se plaint, depuis plusieurs années, de manquer de locaux disponibles pour bien séparer l'accueil repas et l'accueil après-repas, ce qui n'est pas le cas pour l'école de Cérésole. L'employée communale, s'occupant de la cuisine scolaire, prenant sa retraite à la fin de l'année scolaire 2006-2007, le Conseil administratif a pris la décision de fermer la cuisine de Cérésole.

La représentante du GIAP complète ceci en expliquant que, depuis 2003, il n'a pas été possible d'attribuer un local pour le parascolaire à Cérésole, sinon une seule salle de jeux qui, finalement n'est plus disponible, d'où la décision prise de fermeture. Elle ajoute qu'en 2002, entre les écoles du Petit-Lancy et Cérésole, 50 enfants venaient manger. Actuellement ils sont entre 120 et 140 au Petit-Lancy et 15 à Clair-Bois.

Il est précisé qu'actuellement ce sont entre 27 et 35 enfants qui se déplacent sur le Petit-Lancy. Les grands (division primaire) soit environ 15 enfants vont manger à Clair-Bois.

La description de l'emploi du temps montre que les enfants se déplacent uniquement pour le repas. Celui-ci pris, ils reviennent à l'école Cérésole pour un moment de détente pour les petits et de jeux et bricolage pour les grands.

Le cœur du problème est donc bien la difficulté d'avoir une utilisation mixte d'un local, à savoir période repas puis, dans la suite immédiate, activités de détente ou ludiques.

Les pétitionnaires expriment aussi un souci de sécurité par le fait que les enfants doivent emprunter un passage de sécurité, certes protégé par un feu lumineux, mais dont la phase piétons est trop courte, à un moment où la circulation est dense. Il n'y a que deux personnes accompagnant les enfants.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Par leurs questions, les commissaires comprennent les soucis des pétitionnaires et cherchent à comprendre le pourquoi de la non-disponibilité de locaux de jeux ou, pour le moins le partage de certains.

La ligne directrice montre que le partage de locaux entre les enseignants et le parascolaire est difficile, voire impossible, notamment par le fait que ces locaux ne sont jamais vidés de l'ensemble du matériel nécessaire à l'enseignement.

En ayant entendu tous ces arguments, les pétitionnaires maintiennent leur position en ajoutant qu'il n'y a pas que l'argument de la sécurité sur le trajet. Les enfants, et une majorité de petits, font trois fois le trajet. Le temps perdu en trajet est du temps en moins pour le repos et jouer. C'est un stress supplémentaire.

Une commissaire abonde et ajoute que les lieux d'accueil de Cérésole ont été réaménagés il y a 4 ans. Tout n'est donc pas à refaire. Il s'agit de quelques adaptations pour permettre la conjonction des différentes activités.

Une pétitionnaire intervient et amène une information qui irrite certains commissaires. Elle explique habiter à quelques mètres de l'école Cérésole. Dans ce bâtiment qui appartient à la commune, un local est en cours d'aménagement. Il est destiné pour un bureau de « Pêche en mer ». Ce local ne pourrait-il pas être destiné au parascolaire ?

Un ange passe. M. Baertschi n'a pas en sa possession les éléments pour nous répondre au sujet de ce local.

La représentante du GIAP précise encore que le déplacement de la cuisine scolaire n'a pas changé l'effectif du personnel nécessaire. Un retour à la situation ante, au niveau du personnel GIAP, serait possible.

Un commissaire ajoute qu'il y aurait même une personne en plus, vu que la personne s'occupant de la cuisine émerge du personnel communal.

Discussion générale - L'ensemble des commissaires estime qu'il faut rouvrir la cuisine scolaire.

Il est demandé au Conseil administratif que le local communal destiné à « Pêche en Mer » soit utilisé comme annexe à l'école Cérésole pour le parascolaire.

M. AUGSBURGER : Je demande l'ouverture du débat, M. le Président.

M. LINGG : Je mets donc au vote l'ouverture du débat. Le débat est ouvert que si une majorité le veut. A la page 29 du règlement, article 9.9 « *pour les rapports présentés à titre d'information, il n'y a pas de débat, à moins que la majorité des Conseillers municipaux en fasse la demande* ».

Donc, je mets au vote, est-ce que les Conseillers municipaux présents acceptent l'ouverture du débat sur ce sujet.

L'ouverture du débat est acceptée par 17 oui – 10 non – 5 abstentions.

M. AUGSBURGER : Je pense que les pétitionnaires que nous avons reçus la dernière fois, étaient suffisamment convaincants pour qu'une fois, le Conseil administratif daigne se pencher sur une demande de la population.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

J'ai osé faire à la Commission des travaux et constructions une proposition de récupérer deux garages dans la propriété qui seraient très facilement aménageables pour des jeux l'après-midi. On m'a dit, ce n'est pas à moi de marcher sur les plate-bandes de mon collègue.

Je pense que le laxisme du Conseiller administratif en charge ne permet pas d'envisager l'avenir de cette réouverture, vu que dans le budget rien n'a été prévu à nouveau, parce que surtout, il ne faut pas mettre quelque chose, qu'on fasse traîner les choses, qu'on puisse revoter, que cela passe à la Commission des finances, aux travaux et constructions, etc. Comme on l'a dit, il y a ce local où il y avait un pressoir, qu'on a déménagé certainement à grands frais, on ne sait pas à qui il va servir, peut-être dans un giratoire, on ne connaît pas l'association qui va occuper les locaux, ce n'est pas nous, c'est M. Chobaz, cela ne nous regardait pas, on n'était pas là. Je trouve cela désolant, et je vous prie de vous pencher sur ce sujet, des parents attendent quelque chose, donnez-leur une réponse.

M. BAERTSCHI : Je voulais donner une réponse, mais comme M. Augsburgger veut le débat ! Nous allons mettre, et cela sera peut-être déjà fait demain, cela dépend si on trouve quelqu'un, une patrouilleuse scolaire pour le retour, c'est ce qui manquait pour sécuriser les enfants et au retour du repas, ils seront sécurisés à l'aller, comme c'est déjà le cas actuellement, et au retour. Cela répond à un désir et une angoisse des parents pour que ceux-ci, évidemment ce n'est pas la panacée, déjà ce que l'on peut faire rapidement. Pour la suite, M. Augsburgger, je vous informe qu'une séance est prévue dans quelques jours pour aller sur place pour voir avec les gens des écoles, avec le concierge, avec les personnes du Giap, voir ce que l'on peut faire. Donc, vous m'accusez à tort, de ne rien vouloir faire, cela est votre problème, votre opinion, mais je vous informe que j'ai fait en sorte que quelque chose soit fait, et s'il faut remettre de l'argent, nous en remettrons. Ce problème de notre part, votre groupe ayant été prudent là-dessus, c'est clair que nous allons peut-être augmenter un peu le fonctionnement, mais je crois que vous êtes prêts, semble-t-il, à l'augmenter s'il le faut, et je serai prêt à vous le proposer.

M. LINGG : Le débat est clos, il sera repris en commission.

17. PROJET DE DELIBERATION DU GROUPE UDC POUR L'ANNULATION DE LA DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DES PREAVIS COMMUNAUX EN MATIERE DE NATURALISATIONS

M. LINGG : Avant de poser la question de l'entrée immédiate ou de l'envoi en commission, comme le prévoit le règlement, je laisse la parole au chef de groupe UDC pour nous exposer son projet.

M. LUSSI : Je ne ferai pas long, en fait, de quoi s'agit-il ? Tout simplement de revenir à une situation normale qui prévaut dans l'ensemble des communes genevoises, y compris la ville. Si certains veulent y voir une manœuvre de notre part, ils pourront, les débats le démontreront. Nous cherchons simplement à effectuer ce que la loi nous dit, et que, ce qui est en train de se passer actuellement ici, n'est pas la volonté mais une dérogation subsidiaire qui n'est quand même pas le fondement du travail du Conseil administratif.

Alors, pour ceux qui penseraient que le but est d'être plus rigoureux ou autre, il me semble que, en ayant des commissaires pluripartites, et bien je crois que l'équité complète serait assurée. Une fois de plus, de quoi s'agit-il ? De donner un préavis dont la décision est de toute façon du ressort du canton. Donc, raison pour laquelle, nous pensons qu'il serait souhaitable pour l'ensemble et aussi pour nos

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

communiers que le Conseil municipal s'occupe de l'ensemble des tâches qui lui sont confiées légalement parlant, et qu'il n'en invente pas de nouvelles.

M. LINGG : Donc, la première question qui vient se poser est : est-ce que nous rentrons en matière immédiatement ou est-ce que nous renvoyons le projet en commission, comme le prévoit notre règlement ?

C'est une majorité nette, donc nous pouvons ouvrir le débat sur ce sujet.

Mme CASUTT : Vous voulez créer une nouvelle commission, soit environ 10 séances avec 10 personnes avec des jetons de présence de Fr. 90.--, coût annuel : Fr. 9'000.--. Où est l'économie de fonctionnement ? Vous qui dites qu'on dépense trop généreusement. Surtout que s'il y a un refus de naturalisation par la commune, il peut y avoir un recours et le Grand Conseil est saisi du dossier et c'est lui qui statue ! Je trouve que pour prendre des décisions qui, de toute façon, peuvent être contrées par le Grand Conseil, c'est cher payé.

M. MIZRAHI : Vous vous souvenez certainement d'Emmen : la population a dû se prononcer sur catalogue, la vie privée des familles a été étalée, et finalement toutes les candidatures des familles originaires d'Ex-Yougoslavie ont été rejetées par une majorité de la population. La réprobation avait été unanime, en Suisse et à l'étranger, notamment à Genève. Sauf évidemment à l'UDC. Saisi d'un recours de droit public, le Tribunal Fédéral a clairement dit en 2003 que les naturalisations sont des décisions administratives et doivent respecter l'interdiction constitutionnelle de discriminer ainsi que le droit à la protection de la vie privée et familiale garantie par la Convention européenne des droits de l'homme.

Mais l'UDC n'a jamais accepté cette décision et a lancé une initiative populaire fédérale pour que partout des personnes puissent être livrées ainsi à des lynchages similaires. Récemment encore, une assemblée de commune saint-galloise a refusé une demande de naturalisation pour le seul motif que le requérant percevait des prestations de l'assurance-invalidité. A Lancy, on en est peut-être pas encore là, mais déjà l'UDC locale veut aujourd'hui transformer ce qui n'est à Genève, rappelons-le, qu'un simple préavis, en enjeu politique.

Eh bien, le groupe Socialiste s'opposera de toutes ses forces, et appelle les autres groupes à en faire de même, à cette tentative de se servir de celles et ceux qui veulent devenir suisses comme support des diatribes haineuses contre tels étrangers ou telles personnes handicapées ou cassées par la vie. Nous défendons l'égalité de traitement, le respect de la vie privée et l'efficacité, et c'est pourquoi nous faisons confiance au Conseil administratif, non au comportement des élus UDC en commission ou en plénière à l'égard des minorités.

Enfin, l'argument de la prétendue paresse du Conseil municipal est ridicule et témoigne du peu de respect manifesté pour notre institution. On notera que l'UDC prône à tout crin les restrictions budgétaires, comme l'a dit Mme Casutt, mais ne craint pas la contradiction en proposant de noyer les Conseillers municipaux sous les séances, qui, rappelons-le, ont aussi un coût, au lieu de se concentrer, dans l'intérêt public dont nous sommes les garants, sur les choix politiques, notamment en matière budgétaire.

Pour l'efficacité comme pour la dignité, nous faisons confiance au Conseil administratif et vous invitons à refuser cette proposition.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Il n'est pas ici question de flemme et la manière dont certains élus justifient chacune de leurs interventions au nom de la défense des citoyens et du respect des lois,

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

des vertus du travail – comme si nous n'étions pas tous des élus assermentés, engagés et soucieux de nos concitoyens - commence à m'irriter sérieusement.

Il n'est donc pas ici question de manquement au devoir. Pour avoir siégé durant deux législatures dans une commission de naturalisations dans un autre canton, je tiens à dire combien je trouve préférable la situation actuelle qui prévaut dans notre commune.

En effet, sans atteindre les excès caricaturaux des « Schweizermacher », « Faiseurs de Suisses », on n'en assistait pas moins à l'étalage de détails concernant les candidats relevant à mon sens strictement de leur sphère privée, sur laquelle, certains membres se permettaient des appréciations totalement subjectives. De surcroît, ces procédures étaient également manifestement prétextes à des règlements de comptes de litiges n'ayant rien à voir avec l'intégration à la communauté.

Je ne souhaite donc absolument pas voir s'ériger ici des pourfendeurs de morale se prévalant du pouvoir d'octroyer l'accès ou non à la naturalisation et suis ainsi totalement opposée à la proposition qui nous est faite ce soir et pense pouvoir, à se titre, parler au nom de mon groupe également.

M. AESCHBACHER : Je n'ai pas lu la même délibération que M. Mizrahi. Je reviendrai sur la proposition de ce soir. A l'époque, c'était en décembre 1998, le Conseil municipal avait accepté de déléguer cette compétence au Conseil administratif. Nos prédécesseurs sur ces bancs avaient quand même fait des remarques tout à fait pertinentes nous concernant notamment le peu de compétences et de prérogatives qu'a ce Conseil municipal. On a deux grandes prérogatives, la première c'est de voter un budget en règle générale, et on a une deuxième prérogative qui est importante aussi, c'est aussi de pouvoir donner un préavis aux naturalisations.

Je ne vois rien de choquant, à ce que l'on reprenne cette prérogative. On l'a déléguée, c'est une délégation de compétence qui peut être reprise en tout temps. Je pense que faire le procès d'intention aujourd'hui à l'UDC, je crois que c'est un faux procès d'intention. Dans le texte que j'ai lu et la défense au niveau de ces prérogatives, je pense que c'est tout à fait normal.

Maintenant, j'aimerais rajouter deux choses. La première chose, à l'époque, j'avais demandé qu'on ait des retours d'informations du Conseil administratif sur ces naturalisations, ce que l'on a eu de manière totalement lacunaire, voire inexistante. Et la deuxième chose, au sein du Conseil administratif, il y a trois tendances politiques représentées, ce qui veut dire qu'il y a un certain nombre de tendances politiques représentées au sein de ce Conseil municipal qui ne peuvent pas participer à ce genre de décision, et c'est pour cela que le groupe Libéral Radical acceptera de voter cette proposition.

M. GOLAY : Concernant notre mouvement, vous savez tous que l'on défend le résidant genevois avant tout, je dis bien genevois, sa couleur de peau ou sa confession, etc. ont peu d'importance pour nous. Ce qui me dérange par rapport aux propos que je viens d'entendre, c'est que cela donne l'impression dans votre discours, que ce sont des gens qui sont racistes, etc., c'est encore un ancien système qui devrait disparaître, alors que c'est totalement quelque chose qui est en parfaite légalité.

Je pense que l'information nous échappe, il n'y a pas que du négatif, il y a aussi le contact pour certains Conseillers municipaux d'aller voir ces gens, de discuter avec eux, il y a un contact qui est privilégié. Je pense que ces gens rencontrent aussi le Conseil administratif, mais en l'occurrence, c'est toujours la même personne, et l'information à un moment donné peut nous échapper, et c'est cela qui est le défaut de ce système d'aujourd'hui. Toute constitution quelle qu'elle soit, on est des représentants de la population. On peut déléguer des tâches, mais pour autant qu'on ait un droit de regard, et c'est ce qui se passe aujourd'hui, c'est la représentation de tous les partis qui doivent pouvoir exercer leur droit politique et puis leur contrôle politique par rapport à la manière dont est gérée une commune. Aujourd'hui, ce système nous échappe, puisque moi-même, je ne sais pas qui

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

on naturalise, qui sont ces gens, si ce n'est peut-être par la Feuille d'avis officielle qui doit peut-être, encore, je ne suis même pas sûr, si elle le publie ou pas.

Il y a eu cette commission des naturalisations, je peux vous dire que, durant les 5 années où j'ai siégé, à part une naturalisation qui avait été refusée, toutes les naturalisations ont été acceptées. Donc, je ne vois pas où est le risque pour vous d'accepter ce genre de recours à un législatif qui prenne ces décisions et non pas à un exécutif qui nous a pris ce rôle. Je pense que ce n'est pas une mauvaise proposition que propose le groupe UDC, il n'y a pas un caractère xénophobe par rapport à cette proposition, je pense qu'on peut l'accepter.

M. LANCE : J'aimerais rappeler l'article 16 de la loi sur la nationalité genevoise : « l'étranger âgé de plus de 25 ans doit obtenir sous forme de consentement de préavis de la commune qu'il a choisie ; ce préavis doit être donné par le Conseil municipal ou sur délégation par le Conseil administratif ou le Maire », conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre X de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984. C'est effectivement en 1998, comme l'a dit M. Aeschbacher, que le Conseil municipal a, vu la lourdeur de la procédure d'alors, puisqu'il existait une commission des naturalisations qui recevait tous les candidats, ensuite, il y avait un rapport sur ces candidatures au Conseil municipal, à huis clos, en fin de séance, et vu cette lourdeur, une majorité, dont les trois Conseillers administratifs, ici présents, puisque nous étions Conseillers municipaux à cette époque-là, ont demandé que cette délégation soit transmise au Conseil administratif.

Pour ma part, je n'ai évidemment pas à me prononcer sur votre décision, simplement vous dire que, comme l'a dit, Mme Casutt, que c'est une procédure très lourde. Actuellement, nous avons eu en 2004 : 129 demandes de naturalisations, en 2005 : 213 et en 2006 : 159 demandes en moyenne, ce qui veut dire, qu'en tant que Conseiller administratif délégué aux naturalisations, je reçois en moyenne 13 à 14 candidats par mois, et ensuite les dossiers passent devant le Conseil administratif incorpore pour approbation ou non. Le seul problème pour moi c'est la lourdeur de la procédure à charge du Conseil municipal. Il faudrait mettre en place une commission des naturalisations, avec des séances pratiquement mensuelles durant toute l'année, et ensuite établir un rapport au Conseil municipal, afin que le Conseil municipal se prononce à huis clos sur chaque candidature de naturalisation.

Quant à la remarque de M. Aeschbacher, lorsqu'il dit qu'il n'a pas de retour sur les naturalisations, quand des renseignements m'ont été demandés, je les ai communiqués, et d'autre part, vous avez toutes les données dans le rapport administratif de la commune qui paraît chaque année.

M. ALONSO : J'aimerais ne pas parler au nom de mon parti mais, à titre personnel, je suis peut-être le seul dans cet hémicycle à avoir passé par un conseil de naturalisation. En ce qui me concerne, j'aimerais juste apporter un témoignage, comment j'ai vécu cela. Il est vrai que lorsqu'il s'agit d'être reçu par 10 personnes, pour être jugé sur sa vie privée, sous prétexte d'accomplir la loi, alors qu'il y a des incapables partout, c'est quand même très difficile à vivre. Rien ne vous donne le droit de juger une personne. C'est pour cela que cette démarche doit rester de la compétence du Conseil administratif et ne pas se politiser comme l'UDC veut le faire.

Elle doit être une démarche vraiment nettoyée de toutes tendances discriminatoires, on doit respecter les gens. Nous savons qu'il y a des tendances discriminatoires dans certains partis., parce que les programmes politiques le disent. Donc, cette demande de reprise de la commission des naturalisations est en fait, sous prétexte de légalité, une nouvelle manière de dire à l'UDC, voilà, nous pourrions exercer notre xénophobie.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

M. FAVRE : Qu'est-ce qu'il va se passer d'ici 4, 8 ans, si on a un UDC au Conseil administratif qui est chargé des naturalisations, le Conseil municipal voudra reprendre les naturalisations pour les lui retirer ? Pour moi, ce qui m'intéresse en politique c'est l'aménagement du territoire, ce sont les travaux et constructions, les finances, le social, pour lesquels je me suis engagé. Je ne me sens pas du tout à même de dire si une personne de Ouagadougou ou d'Amsterdam peut devenir genevoise. Je ne veux pas entrer dans ce débat, je m'abstiendrai lors du vote. Si le projet est accepté et que cela revient au Conseil municipal, j'irai boire une bière à la buvette systématiquement. Je me refuse à me prononcer, je ne me sens pas à la hauteur de dire si une personne mérite d'être suisse ou pas.

M. AESCHBACHER : J'entends bien les propos des deux dernières personnes qui ont parlé. Il y a une chose que je ne comprends pas, je ne dois pas bien suivre la politique cantonale. En Ville de Genève qui, sauf erreur, est à majorité largement de Gauche depuis longtemps, il y a une commission des naturalisations qui doit naturaliser un certain nombre de personnes, certainement plus important que le Conseil municipal de la Ville de Lancy devrait le faire cas échéant, si vous acceptez ce retour à la situation antérieure, et je n'ai pas vu le parti Démocrate-chrétien ou les Socialistes déposer une motion pour dire qu'ils délégueraient au Conseil administratif de la Ville de Genève la compétence de recevoir les gens et les naturaliser. Cela m'étonne tout de même un peu, nous sommes quelque part, une commune dans l'exception, puisqu'une bonne partie des communes genevoises a gardé cette compétence, c'est aussi un des éléments qui fait que, à mon avis, il faut reprendre cette délégation de compétence.

M. GOLAY : Il faut savoir que ce qui est refusé par la commune lorsqu'il y a recours, le Grand Conseil reprend le dossier, tout le Grand Conseil siège à huis clos, ce sont 100 personnes ; avant il y a une enquête qui se fait par des députés qui font partie de la commission des naturalisations, qui vont trouver ces gens, comme cela a été le cas pour vous. Je ne vois pas pourquoi d'un côté, on veut accepter que le parlement cantonal le fasse, et d'un autre côté, on critique la méthode qui est, comme je l'ai dit, légitime. C'est à nous d'être raisonnable, d'être correct avec les gens qui se naturalisent, je reste persuadé que les naturalisations facilités sont la meilleure des choses. Aujourd'hui, on a besoin de gens qui construisent ce pays avec nous. J'ai une grande estime de celui qui veut faire le pas, et franchir justement cette barrière ; que toute personne maintienne ses racines, ses origines, parce que je pense qu'on ne peut pas échapper à cela, et je pense que c'est aussi normal que quelqu'un ait toujours ses coutumes, ses habitudes, mais pour le bien de notre commune, de notre canton, je pense que c'est tout à fait intéressant de voir des gens qui s'intéressent, qui épousent notre nationalité.

M. MIZRAHI : D'abord on entend un Libéral qui nous vante les mérites d'un Conseil municipal à gauche souvent décrié. La Ville de Genève est décriée parce qu'elle n'est pas efficace, tout d'un coup, c'est devenu un modèle. La différence essentielle, c'est que nous, cela fait depuis 1998 qu'on connaît ce modèle-là, et qu'il fonctionne. Vous n'avez pas de critique de fond, votre seul argument, c'est de dire, on veut que ce soit démocratique, etc., mais pour vous la démocratie passe au premier plan par rapport au respect élémentaire de la vie privée des gens. Pourquoi j'ai fait le lien avec les cas d'Emmen, pourquoi j'ai fait le lien avec le cas d'une assemblée de commune de St-Gall, ce n'est pas le vote populaire, c'est une assemblée commune, M. Aeschbacher, pourquoi j'ai fait ce lien ? Précisément, Mme Juillerat van der Linden a rendu attentif aussi au risque qu'il y a de voir un législatif fouiner dans la vie des gens par rapport au respect des personnes. Je crois que le témoignage de M. Alonso est quand même éloquent. Par rapport à tout cela, je vous incite à refuser cette proposition.

M. FAVRE : Pour répondre à M. Aeschbacher, je me suis exprimé uniquement à titre personnel et non pas au nom du groupe Démocrate-chrétien.

M. FLOREY : Je tiens quand même à dire à M. Mizrahi que ce n'est pas la population qui votera. Pour ma part, il ne s'agit nullement de xénophobie ou de quoi que ce soit, c'est uniquement pour prendre

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

les fonctions pour lesquelles nous avons été élus. Je tiens à préciser que moi-même, j'ai cautionné la naturalisation d'un collègue de travail, que j'apprécie énormément, donc je ne vois pas où est la xénophobie, le racisme dans ce débat.

M. VITALI : Je voulais juste répondre à l'UDC, une petite remarque lors de la campagne, cela ne les dérangeait absolument pas que les étrangers pussent voter pour eux.

Mme CASUTT : Je veux surtout insister sur ce que je vous ai dit au départ. Il y a peut-être un problème de fond, de racisme, de xénophobie. Ce que j'entends et qui m'étonne c'est qu'en début de séance, ceux qui voulaient faire des économies, sont ceux qui maintenant veulent rajouter une commission supplémentaire. Si on commence comme cela, quand est-ce qu'on va faire des économies. Aujourd'hui, c'est une commission des naturalisations, dans un mois, ce sera autre chose, je trouve qu'il y a une incohérence entre le discours du début de soirée et celui de fin de soirée.

M. FLOREY : Les étrangers qui ont voté pour nous l'ont fait en toute connaissance de cause, puisque ce point faisait partie de notre programme que nous avons largement distribué à la population.

M. LUSSI : Toujours intéressant d'entendre les commentaires. Il est vrai que nous sommes les gens honnis. Vous permettrez de prendre de nouveau l'image des moutons, et de trouver dommage que vous ne preniez que les écrits de la presse ou de certains, c'est-à-dire que fassiez les moutons de panurge au lieu de regarder exactement ce que l'on veut. En fait, si vous remarquez bien, personne ne veut exclure les étrangers, on parle simplement, et nous sommes peut-être les derniers gardiens du troupeau qui demandent que les lois et règlements s'appliquent. Rien de tel d'un législatif ou des gens élus pour s'assurer de la conformité des demandes et des règlements mis en place par d'autres et pas par nous. Il est certain qu'actuellement, il est nettement plus facile, peut-être pour la presse qui est là, de partir dans des élans et de nous diaboliser. Nous sommes solides, les épaules sont larges, et comme vous ne pouvez pas nous exclure pour les 4 prochaines années, rassurez-vous, nous serons là encore pour vous assurer le débat.

M. GOLAY : Je pense que le débat s'éternise. Il nous manque quand même quelques renseignements, ce qui serait intéressant de savoir : il y a des familles qui sont aussi regroupées, même que pour les enfants les procédures sont accélérées, mais pour les couples, au niveau charges, ce serait intéressant de voir ce qui se passe et pour rassurer peut-être les personnes qui sont réticentes à cette proposition, c'est de connaître les critères de sélection qui sont très vastes ; il y a très peu d'éléments qui font qu'on peut refuser une naturalisation. Vos inquiétudes de passer devant quelques personnes peut être comprise, mais en tout cas, pour refuser une naturalisation, il y a très peu de critères. C'est pour cela qu'il y a très peu de recours qui se passent au niveau du parlement, qui doit trancher par rapport à cela. Je propose que l'on renvoie cela dans une commission, maintenant laquelle, puisque les naturalisations n'existent pas ? J'aimerais avoir plus de renseignements, comment cela fonctionne au niveau du Conseil administratif, ce qui serait déjà plus démocratique. Il y a une seule personne depuis pratiquement 12 ans, ce serait intéressant de savoir comment cela fonctionne et peut-être en tirer certains renseignements pour qu'on puisse mieux débattre, et reprendre ce dossier d'une manière plus brève.

M. JAQUET : J'aimerais dire que ce système a bien fonctionné pendant des années, il n'y a pas eu de problème, il est économique, il est rapide, plus rapide que devant une commission qui traiterait de ce problème. Par conséquent, il faut arrêter cette discussion et voter.

M. BONFANTI : J'ai de la peine à comprendre. On nous dit qu'il y a rarement eu des annulations, que la majorité des gens est acceptée au niveau des naturalisations. Pourquoi revenir en arrière ? Quel est l'intérêt de revenir en arrière si chaque fois les naturalisations sont acceptées ? On nous dit également que ce n'est qu'un préavis que c'est le Grand Conseil qui va décider. Au niveau de l'efficacité de la

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

gouvernance, je me dis qu'on a un peu plus de temps à consacrer à d'autres sujets au niveau du Conseil municipal au lieu de se consacrer aux naturalisations puisqu'elles sont de toute façon acceptées à 99 %.

M. LINGG : Je vous propose de vous prononcer sur la proposition de M. Golay qui est de renvoyer cet objet en commission. Je suppose la Commission de l'administration, afin d'avoir des éléments complémentaires.

L'arrêté 17) est renvoyé en Commission de l'administration, affaires économiques, communication par 18 oui – 16 non.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. FLOREY : Lors de la soirée de parents du Cycle d'orientation des Voirets, en date du mardi 30 octobre 2007, j'ai été particulièrement content et fier d'apprendre que notre commune participait financièrement au financement des camps de ski des élèves de 8ème, et ce depuis le rétablissement de ces derniers par le Département de l'instruction publique. D'autant plus que l'UDC accorde un certain intérêt à l'éducation sportive de nos jeunes et de sa promotion. Pour mémoire ces camps de ski avaient été supprimés pour des raisons financières.

Comme la commune de Plan-les-Ouates, vous avez répondu favorablement à la demande de la direction du collège des Voirets, contrairement à d'autres municipalités qui n'ont à ce jour pas daigné y répondre. Soyez-en remerciés.

Par contre, j'ai été surpris de constater que vous n'avez pas demandé de contrepartie de la part des élèves du cycle des Voirets. Tout comme Plan-les-Ouates qui en a formulé la demande, la direction a largement approuvé cette requête pour son aspect éducatif et a estimé qu'il était bon de sensibiliser les jeunes à l'aspect pécuniaire et aux frais qu'engendre l'organisation d'une semaine de ski pour 250 élèves. D'autant plus que ce camp coûtera Fr. 250.-- aux parents par élève. De plus, la contrepartie demandée par Plan-les-Ouates se limite à quelques actions ponctuelles comme le nettoyage des forêts, l'installation d'infrastructures, par exemple, pour la fête des aînés etc.

Mes questions sont les suivantes :

- A titre indicatif à combien s'élève cette subvention?
- S'agit-il d'un montant forfaitaire ou d'un montant individuel à multiplier par le nombre d'élèves ?
- S'il s'agit d'un montant individuel, est-il calculé pour les élèves Lancéens ou pour l'ensemble des 8^{ème} ?
- La Ville de Lancy a-t-elle pensé à demander des contreparties aux financements des camps de ski, ou y a-t-elle renoncé pour des raisons pratiques ?
- A l'avenir pourrions-nous établir une liste des petits travaux que nos jeunes pourraient effectuer pour que nous aussi puissions sensibiliser nos jeunes ?

Je remercie le Conseil administratif d'examiner ces questions avec toute l'attention requise et, le cas échéant, nous faire part de ses impressions et de ses décisions. J'invite également tous les groupes à participer à la réflexion et faire des propositions.

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Concernant les objets soumis en commission, le groupe UDC-Lancy refusera dès à présent toute entrée en matière tant qu'il se verra remettre des dossiers aussi minimalistes que vides de toute substance pour travailler.

A titre d'exemple, en Commission de l'environnement, le dossier présenté, concernant l'acquisition d'un tracteur, ne comportait que l'offre choisie par le Service des parcs, promenades et maintenance, ce qui n'est pas suffisant pour se forger une opinion.

Lorsque j'en ai fait la remarque, on m'a répondu qu'il n'était pas de notre ressort de choisir, ni de discuter les différentes offres en commission, que nous n'étions pas des professionnels en la matière, etc.

En effet, s'il ne nous appartient pas de faire le travail de l'administration, le groupe UDC-Lancy se permet de vous rappeler qu'il est en revanche de notre devoir de veiller à la bonne utilisation des deniers publiques et, pour ce faire, il est souhaitable que chaque commissaire soit en possession de toute la documentation nécessaire (copies des offres, des devis ainsi qu'une éventuelle explication précise des tâches et fonctions dévolues à ces nouvelles acquisitions), pour accomplir correctement la tâche que la population lui a confiée.

En conclusion, l'UDC-Lancy espère vivement qu'à l'avenir, les dossiers présentés seront complets et détaillés afin d'optimiser le travail des commissaires. Ces derniers pourront travailler correctement en commission, en toute connaissance de cause, et ceci est valable pour l'ensemble des commissions.

M. AUGSBURGER : Le 16 novembre 2006, la Gauche alliée au parti Démocrate-chrétien a acheté une parcelle pour Fr. 682'500.--, acte compris, au 5, chemin de Gaimont. Cette parcelle, nous avions refusé de l'acheter, parce qu'elle est inconstructible. Aujourd'hui, nous sommes sommés par le département de démolir la villa ou chalet existant sur cette parcelle parce que c'est insalubre. Ensuite, on nous dit qu'on va donner le terrain en jachère, ou je ne sais pas, à un employé communal pour l'entretenir jusqu'à, quand ? Alors, Mme Casutt quand vous parlez de gérer les économies, Fr. 700'000.-- c'est quand même une économie qui aurait pu payer quelques années les jetons de présence.

Ensuite, dans le budget, à la page 20, rubrique 78, point 313, « Achats, fournitures et marchandises ». Agenda 21, opération Aqua-Clic, acquisition de 500 réducteurs de débits d'eau pour la revente aux communiens ! Ces réducteurs ne sont fabriqués par aucun fournisseur suisse. Ils sont commercialisés par le WWF et je ne sais pas comment on va pouvoir assurer un service après-vente étant donné qu'ils ne sont pas adaptables à tous les robinets. La publicité est mensongère, c'est seulement en cas de débit d'eau bien précis et d'une dureté faible que les données peuvent être utilisées, je ne sais pas si on économisera quelque chose. Donc, c'est voler les gens.

J'aimerais simplement qu'on ne s'amuse pas à associer les distributeurs et fabricants de robinetterie qui sont Kugler, Similor, Nussbaum, Sanitas Troesch qui ont largement développé le marché pour satisfaire nos communiens.

Mme CORMINBOEUF : Un sujet plus léger. Voici revenu le temps des sapins de Noël déposés aux quatre coins de la commune. Ils sont installés et décorés pour un petit mois et ensuite disparaissent, où ?

Il m'a été suggéré de nous poser la question, pourquoi ne pas planter de vrais sapins aux emplacements qui s'y prêteraient. Un exemple d'emplacement, celui qui se trouve à côté du parking devant l'Etoile Palettes. Ainsi, ces arbres resteraient à l'année en décoration naturelle, bien sûr sans leurs boules !

Séance ordinaire du 22 novembre 2007

Mme MARCHIANDO : Je voulais vous signaler qu'il y aura un vernissage au Point Virgule. Il aura lieu le vendredi 30 novembre à 20 heures. C'est une exposition de peintures. Le Point Virgule se trouve à côté de l'ancien temple.

Mme DILONARDO : Je voulais annoncer que la Paroisse protestante St-Luc organise ce samedi 24 novembre, à la salle communale du Petit-Lancy, son traditionnel marché d'automne.

Mme RICHERT : Nous savons que l'excès de lumière artificielle nocturne représente un gaspillage d'énergie non négligeable ainsi qu'un risque écologique. En cette période de fêtes, les illuminations de nos rues prennent une grande importance, sans vouloir porter préjudice au charme, à la féerie qu'apportent ces lumières, je demande au Conseil administratif de vérifier que ces illuminations soient bien limitées dans le temps, par exemple, entre le 10 décembre et le 10 janvier et entre 16.00 et 23 heures.

M. LINGG : Est-ce que le public a des questions ? Ce n'est pas le cas, donc je lève la séance.

La séance est levée à 23.20 heures.

Le Secrétaire :

Damien BONFANTI

Le Président :

John LINGG